

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1446

19 mai 2016

SOMMAIRE

CB Luxembourg 2011 S.à r.l.	69408	La Malle de Lux S.à r.l.	69396
CB Luxembourg 2011 S.à r.l.	69408	Leine Investment SICAV-SIF	69397
CEPF II Press Holdings S.à r.l.	69401	Le train-Quai S.à r.l.	69397
Colt Group S.A.	69401	Logicor Europe Holdings S.à r.l.	69397
Feel Hotels LuxCo S.à.r.l.	69362	Luninvest International S.A.	69398
Ifigenia S. à r.l.	69400	Lux Foods S.A.	69398
Intelsat Investments S.A.	69399	Lux Presse International S.A.	69398
Intelsat Jackson Holdings S.A.	69400	Madrague General Partners (Lux) S.à r.l. ...	69403
Intelsat Operations S.A.	69401	Maidev S.à r.l.	69404
Intelsat S.A.	69399	Monviso S.à r.l.	69407
Involve	69408	Morninglight Investments S.à r.l.	69408
Isle Lux S.à r.l.	69400	Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg	69405
Klover SPF, S.A.	69396	Munich x 3	69405
Klover SPF, S.A.	69395	PayPal 2 S.à r.l.	69407
Kop Maeder Egli S.A.	69396		

Feel Hotels LuxCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.701,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.645.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aso Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188442 ("Aso Lux");

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, and

I. The said proxy, after having been signed *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Feel Hotels Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand seven hundred one Euro (EUR 25,701.-) having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B193645, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 February 2015 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Reclassification of all the twenty-five thousand seven hundred one (25,701) shares divided in (i) twelve thousand five hundred sixteen (12,516) ordinary shares, (ii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class A shares, (iii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class B shares, (iv) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class C shares, (v) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class D shares, (vi) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class E shares, (vii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class F shares, (viii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class G shares, (ix) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class H shares and (x) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares and (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Creation of new share classes in the share capital of the Company, namely (i) class B ordinary shares, (ii) class B1 shares and (iii) class B2 shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand seven hundred one Euro (EUR 25,701.-) represented by (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares and (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six thousand seven hundred one Euro (EUR 26,701.-) represented by (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares, (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares, (iv) three hundred thirty-five (335) class B ordinary shares, (v) three hundred thirty-four (334) class B1 shares, (vi) three hundred thirty-one (331) class B2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the issuance of (i) three hundred thirty-five (335) class B ordinary shares, (ii) three hundred thirty-four (334) class B1 shares, (iii) three hundred thirty-one (331) class B2 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the fifth resolution and entitling to dividends in accordance with the Company's articles of association from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase.

4. Acceptance of the subscription to the New Shares as follows:

(a) (i) one hundred and forty-four (144) class B ordinary shares (ii) one hundred and forty-three (143) class B1 shares and (iii) one hundred and forty-three (143) class B2 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Javier Aguila New Shares"), to be subscribed by Mr Francisco Javier Aguila Llorens ("Javier Aguila"), with payment of a total

share premium of eighty-six thousand nine hundred fifty-four Euro and sixty Cents (EUR 86,954.60), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eighty-seven thousand three hundred eighty-four Euro and sixty Cents (EUR 87,384.60) (the "Javier Aguila Subscription Price") and allocation by the Company of the Javier Aguila New Shares to Javier Aguila;

(b) (i) forty-three (43) class B ordinary shares (ii) forty-three (43) class B1 shares and (iii) forty-two (42) class B2 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Jaime Moragues New Shares"), to be subscribed by Mr Jaime Moragues Serra ("Jaime Moragues"), with payment of a total share premium of twenty-five thousand eight hundred eighty-four Euro and sixteen Cents (EUR 25,884.16), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-six thousand twelve Euro and sixteen Cents (EUR 26,012.16) (the "Jaime Moragues Subscription Price") and allocation by the Company of the Jaime Moragues New Shares to Jaime Moragues;

(c) (i) forty-three (43) class B ordinary shares (ii) forty-three (43) class B1 shares and (iii) forty-two (42) class B2 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Esteban Xamena New Shares"), to be subscribed by Mr Esteban Xamena Sans ("Esteban Xamena"), with payment of a total share premium of twenty-five thousand eight hundred eighty-four Euro and sixteen Cents (EUR 25,884.16), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-six thousand twelve Euro and sixteen Cents (EUR 26,012.16) (the "Esteban Xamena Subscription Price") and allocation by the Company of the Esteban Xamena New Shares to Esteban Xamena;

(d) (i) thirty-eight (38) class B ordinary shares (ii) thirty-eight (38) class B1 shares and (iii) thirty-eight (38) class B2 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Antonio Gonzalez New Shares"), to be subscribed by Mr Antonio Andrés González Rodríguez ("Antonio Gonzalez"), with payment of a total share premium of twenty-three thousand fifty-three Euro and eight Cents (EUR 23,053.08), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-three thousand one hundred sixty-seven Euro and eight Cents (EUR 23,167.08) (the "Antonio Gonzalez Subscription Price") and allocation by the Company of the Antonio Gonzalez New Shares to Antonio Gonzalez;

(e) (i) sixty-seven (67) class B ordinary shares (ii) sixty-seven (67) class B1 shares and (iii) sixty-six (66) class B2 shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Aso Lux New Shares"), to be subscribed by Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux"), with payment of a total share premium of forty thousand four hundred forty-four Euro (EUR 40,444.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of forty thousand six hundred forty-four Euro (EUR 40,644.-) (the "Aso Lux Subscription Price") and allocation by the Company of the Aso Lux New Shares to Aso Lux.

5. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above item and decision and to fully restate them in the form of the New Articles.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reclassify all the twenty-five thousand seven hundred one (25,701) shares divided in (i) twelve thousand five hundred sixteen (12,516) ordinary shares, (ii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class A shares, (iii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class B shares, (iv) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class C shares, (v) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class D shares, (vi) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class E shares, (vii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class F shares, (viii) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class G shares, (ix) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class H shares and (x) one thousand four hundred sixty-five (1,465) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares and (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create new classes of shares in the share capital of the Company, being (i) class B ordinary shares, (ii) class B1 shares and (iii) class B2 shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand seven hundred one Euro (EUR 25,701.-) represented by (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares and (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six thousand seven hundred one Euro (EUR 26,701.-) represented by (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares, (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares, (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares, (iv) three hundred thirty-five (335) class B ordinary shares, (v) three hundred thirty-four (334) class B1 shares, (vi) three hundred thirty-one (331) class B2 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the issuance of (i) three hundred thirty-five (335) class B ordinary shares, (ii) three hundred thirty-four (334) class B1 shares, (iii) three hundred thirty-one (331) class B2 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the fifth resolution and entitling to dividends in accordance with the Company's articles of association from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription to the New Shares by the subscribers, acting through their respective proxyholder, as follows:

Subscription / Payment

1. There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Javier Aguila, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Javier Aguila, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the Javier Aguila New Shares; and
- (b) fully pay up the Javier Aguila New Shares by way of a payment in cash of the Javier Aguila Subscription Price, i.e. eighty-seven thousand three hundred eightyfour Euro and sixty Cents (EUR 87,384.60).

The Javier Aguila Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Javier Aguila Subscription Price as follows:

- (a) one hundred and forty-four Euros (EUR 144.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B ordinary shares of the Company;
- (b) one hundred and forty-three Euros (EUR 143.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B1 shares of the Company;
- (c) one hundred and forty-three Euros (EUR 143.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B2 shares of the Company;
- (d) twenty-nine thousand one hundred nineteen Euros and sixty-eight Cents (EUR 29,119.68) shall be allocated to the share premium attached to the class B ordinary shares in the share capital of the Company;
- (e) twenty-eight thousand nine hundred seventeen Euros and forty-six Cents (EUR 28,917.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B1 shares in the share capital of the Company; and
- (f) twenty-eight thousand nine hundred seventeen Euros and forty-six Cents (EUR 28,917.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B2 shares in the share capital of the Company.

2. There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Jaime Moragues, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Jaime Moragues, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the Jaime Moragues New Shares; and
- (b) fully pay up the Jaime Moragues New Shares by way of a payment in cash of the Jaime Moragues Subscription Price, i.e. twenty-six thousand twelve Euro and sixteen Cents (EUR 26,012.16).

The Jaime Moragues Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Jaime Moragues Subscription Price as follows:

- (a) forty-three Euros (EUR 43.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B ordinary shares of the Company;
- (b) forty-three Euros (EUR 43.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B1 shares of the Company;
- (c) forty-two Euros (EUR 42.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B2 shares of the Company;
- (d) eight thousand six hundred ninety-five Euros and forty-six Cents (EUR 8,695.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B ordinary shares in the share capital of the Company;
- (e) eight thousand six hundred ninety-five Euros and forty-six Cents (EUR 8,695.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B1 shares in the share capital of the Company; and
- (f) eight thousand four hundred ninety-three Euros and twenty-four Cents (EUR 8,493.24) shall be allocated to the share premium attached to the class B2 shares in the share capital of the Company.

3. There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Esteban Xamena, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Esteban Xamena, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the Esteban Xamena New Shares; and
- (b) fully pay up the Esteban Xamena New Shares by way of a payment in cash of the Esteban Xamena Subscription Price, i.e. twenty-six thousand twelve Euro and sixteen Cents (EUR 26,012.16).

The Esteban Xamena Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Esteban Xamena Subscription Price as follows:

- (a) forty-three Euros (EUR 43.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B ordinary shares of the Company;

(b) forty-three Euros (EUR 43.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B1 shares of the Company;

(c) forty-two Euros (EUR 42.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B2 shares of the Company;

(d) eight thousand six hundred ninety-five Euros and forty-six Cents (EUR 8,695.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B ordinary shares in the share capital of the Company;

(e) eight thousand six hundred ninety-five Euros and forty-six Cents (EUR 8,695.46) shall be allocated to the share premium attached to the class B1 shares in the share capital of the Company; and

(f) eight thousand four hundred ninety-three Euros and twenty-four Cents (EUR 8,493.24) shall be allocated to the share premium attached to the class B2 shares in the share capital of the Company.

4. There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Antonio Gonzalez, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Antonio Gonzalez, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the Antonio Gonzalez New Shares; and

(b) fully pay up the Antonio Gonzalez New Shares by way of a payment in cash of the Antonio Gonzalez Subscription Price, i.e. twenty-three thousand one hundred sixtyseven Euro and eight Cents (EUR 23,167.08).

The Antonio Gonzalez Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Antonio Gonzalez Subscription Price as follows:

(a) thirty-eight Euros (EUR 38.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B ordinary shares of the Company;

(b) thirty-eight Euros (EUR 38.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B1 shares of the Company;

(c) thirty-eight Euros (EUR 38.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B2 shares of the Company;

(d) seven thousand six hundred eighty-four Euros and thirty-six Cents (EUR 7,684.36) shall be allocated to the share premium attached to the class B ordinary shares in the share capital of the Company;

(e) seven thousand six hundred eighty-four Euros and thirty-six Cents (EUR 7,684.36) shall be allocated to the share premium attached to the class B1 shares in the share capital of the Company; and

(f) seven thousand six hundred eighty-four Euros and thirty-six Cents (EUR 7,684.36) shall be allocated to the share premium attached to the class B2 shares in the share capital of the Company.

5. There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Aso Lux, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Aso Lux, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the Aso Lux New Shares; and

(b) fully pay up the Aso Lux New Shares by way of a payment in cash of the Aso Lux Subscription Price, i.e. forty thousand six hundred forty-four Euro (EUR 40,644.-).

The Aso Lux Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Aso Lux Subscription Price as follows:

(a) sixty-seven Euros (EUR 67.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B ordinary shares of the Company;

(b) sixty-seven Euros (EUR 67.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B1 shares of the Company;

(c) sixty-six Euros (EUR 66.-) shall be allocated to the nominal share capital account attached to the class B2 shares of the Company;

(d) thirteen thousand five hundred forty-eight Euros and seventy-four Cents (EUR 13,548.74) shall be allocated to the share premium attached to the class B ordinary shares in the share capital of the Company;

(e) thirteen thousand five hundred forty-eight Euros and seventy-four Cents (EUR 13,548.74) shall be allocated to the share premium attached to the class B1 shares in the share capital of the Company; and

(f) thirteen thousand three hundred forty-six Euros and fifty-two Cents (EUR 13,346.52) shall be allocated to the share premium attached to the class B2 shares in the share capital of the Company.

Further to the above subscriptions, Javier Aguila, Jaime Moragues, Esteban Xamena, Antonio Gonzalez and Aso Lux (the "Shareholders") appear, through their attorney, as shareholders to declare the following and to resolve on the following resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVES to amend the Articles so as to reflect the resolutions 1 to 4 adopted above and to fully restate the Articles, so that they shall read from now on as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

" **Art. 1. Definitions.** "A Ordinary Shares" means the A Ordinary Shares of €1 each in the capital of the Company;

"A Shareholders" means the holder(s) for the time being of all the A Shares;

"A Shareholder Consent" means the written consent of the A Shareholder Representative;

"A Shareholder Representative" means either:

(a) where an A Shareholder (together with its Affiliates) holds more than 50 per cent. of the A Shares, that A Shareholder or such other person as that A Shareholder may notify the Company in writing from time to time; or

(b) where no A Shareholder holds more than 50 per cent. of the A Shares, a person or entity appointed by the A Shareholders to act as their representative, as must be notified to the Company in writing from time to time;

"A Shares" means the A Ordinary Shares, the Class A1 Shares and the Class A2 Shares;

"A1 Shares" means the Class A1 Shares of €1 each in the capital of the Company;

"A2 Shares" means the Class A2 Shares of €1 each in the capital of the Company;

"acting in concert" shall be construed in accordance with the City Code on Takeovers and Mergers;

"Affiliate" means, in relation to the Majority Shareholder:

(a) any fund of which that Shareholder (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder) or that Shareholder's (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser;

(b) any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, or of that Shareholder's or shareholder in that Shareholder's general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser (excluding any portfolio company thereof);

(c) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, (or of, to or in any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder) or of, to or in any fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above; or

(d) any co-investment scheme of that Shareholder (or of any group undertaking of that Shareholder) or of any person referred to in (a), (b) or (c) above, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme,

and for the purposes of the above, reference to a person's general partner, trustee, nominee, manager or adviser shall mean a bona fide general partner, trustee, nominee, manager or adviser appointed to act on behalf of and/or carry out relevant duties for that person on a bona fide ongoing basis.

"Asset Sale" means a sale by a Group Company or Group Companies of all, or substantially all, of the Group's business, assets and undertaking (including the sale of all of Spanishco's shares);

"B Ordinary Shares" means the B Ordinary Shares of €1 each in the capital of the Company;

"B Shareholders" means the holder(s) for the time being of all the B Shares;

"B Shares" means the B Ordinary Shares, the Class B1 Shares and the Class B2 Shares;

"B1 Shares" means the Class B1 Shares of €1 each in the capital of the Company;

"B2 Shares" means the Class B2 Shares of €1 each in the capital of the Company;

"Business" means the operation of a vacation hotel business in Spain, the acquisition and refurbishment of vacation hotels and the management and/or rental of vacation hotels owned by third parties;

"Business Day" means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank holiday in England and Wales, Luxembourg or Madrid;

"Business Plan" means the strategic plan of the Company in relation to the operation of the Business to be agreed by the A Shareholder Representative;

"Cashflows" means:

(a) by way of outflow (and therefore expressed as a negative number), all sums subscribed in respect of A Shares;

(b) by way of outflow (and therefore expressed as a negative number), all sums subscribed in respect of Loan Notes;

(c) by way of inflow (and therefore expressed as a positive number), all sums received from any member of the Group in respect of the securities referred to in (a) and (b) above, whether by way of dividend, redemption, interest, repayment or otherwise; and

(d) by way of inflow (and therefore expressed as a positive number), in the case of an IPO, the value (at the price at which shares are valued in the IPO) of any A Shares not sold in the IPO.

For the purposes of this definition, all such Cashflows shall be calculated prior to the effect of any tax and, for the avoidance of doubt, the amount received shall include any deductions or withholdings therefrom in account of tax;

"Encumbrance" means any mortgage, charge (whether fixed or floating), pledge, lien, trust, encumbrance, security interest, assignment by way of security or other third party right or interest (legal or equitable) including any right of pre-

emption over or in respect of the relevant asset, security or right or any other agreement or arrangement having similar effect;

"Exit" means

- (a) a Sale;
- (b) an IPO;
- (c) the liquidation, dissolution or winding up of the Company; or
- (d) an Asset Sale;

"Financial Year" means the financial year of the Company ending 31 December each year (or such other date as may be agreed between the parties in accordance with any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time);

"Financing Documents" means any third party financing arrangements entered into by any member of the Group;

"Group" means the Company and any subsidiary undertaking of the Company from time to time and "Group Company" means any one of them;

"Incentivized Manager" means any manager of the Group who is a Shareholder of the Company from time to time;

"IPO" means:

(a) together the admission of any part of the share capital of the Company, following its conversion into a company of another legal form to allow such admission, (or any holding company thereof) to the Official List of the Financial Services Authority becoming effective in accordance with paragraph 7.1 of the Listing Rules and their admission to trading on the London Stock Exchange's main market for listed securities becoming effective in accordance with paragraph 2.1 of the Admission and Disclosure Standards of the London Stock Exchange; or

(b) the grant of permission for dealings therein on AIM (a market of the London Stock Exchange); or

(c) their admission to listing on any Recognised Investment Exchange;

"IRR" means that annual percentage rate which, when applied as a discount to the Cashflows compounded on each anniversary of 4 February 2015 give a Net Present Value of zero for those Cashflows;

"Loan Notes" means the loan notes that may be issued or to be issued by the Company;

"Majority Shareholder" means the Majority Shareholder as defined in any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time;

"Net Present Value" means the net aggregate discounted Cashflows as at any Return Date; and

"Return Date" means the date on which completion of any Return occurs.

"Sale" means (a) the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares in the Company as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of Shares in the capital of the Company which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company provided that there shall be no Sale as a result of any transfer by the Majority Shareholder to any of its Affiliates and/or (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under the Act or the Insolvency Act 1986 (as amended from time to time) or otherwise where any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would acquire directly or indirectly beneficial ownership of or over that number of Shares in the Company which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company;

"Share" means a Share in the capital of the Company of whatever class;

"Shareholders" means the A Shareholders and the B Shareholders together and any other holders of Shares from time to time (and the expression "Shareholder" shall be construed accordingly);

"Spanishco" means Feel Hotels Group, S.L., a wholly owned subsidiary of the Company.

Art. 2. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 7.1, 7.8 and 10 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and/or holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Feel Hotels LuxCo S.à r.l."

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the board of managers in accordance with article 8.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

Art. 7. Share capital - Shares - Repurchase.

7.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at twenty-six thousand seven hundred one Euro (EUR 26,701.-) represented by (i) twelve thousand one hundred sixty-five (12,165) class A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), (ii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), (iii) six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), (iv) three hundred thirty-five (335) class B ordinary shares (the "B Ordinary Shares"), (v) three hundred thirty-four (334) class B1 shares (the "Class B1 Shares"), (vi) three hundred thirty-one (331) class B2 shares (the "Class B2 Shares"), representing a total of twenty-six thousand seven hundred one (26,701) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares are together referred to as the "Ordinary Shares".

The Class A1 Shares and the Class A2 Shares are together referred to as the "Class A Shares" and together with the A Ordinary Shares, the "A Shares".

The Class B1 Shares and the Class B2 Shares are together referred to as the "Class B Shares" and together with the B Ordinary Shares, the "B Shares".

The Class A1 Shares and the Class B1 Shares are together referred to as the "Class 1 Shares" and the Class A2 Shares and the Class B2 Shares are together referred to as the "Class 2 Shares".

The Class 1 Shares and the Class 2 Shares are together referred to as the "Preferred Shares".

The A Shares and the B Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in these Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.2 - Repurchase

7.2.1 - The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of Preferred Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es) of Preferred Shares, in accordance with the provisions set out in this article 7.2. In case of repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class 2 Shares).

7.2.2 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount and the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preferred Share of the relevant class(es) held by them and cancelled. Any distribution shall be made in accordance with article 14.2.

7.2.3 - Any amendments to the present article 7.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

7.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve in accordance with article 14.

7.4 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and in accordance with the terms of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time, and within the limits provided for by article 199 of the Law.

7.5 - Voting rights - Distributions

7.5.1 - Each Share, confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

7.5.2 - Ordinary Shares Dividend Right

The Ordinary Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them commensurate to their holding of Ordinary Shares.

7.5.3 - Class 1 Shares Dividend Rights

The Class 1 Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class 1 Shares held by them commensurate to their holding of Class 1 Shares.

7.5.4 - Class 2 Shares Dividend Rights

The Class 2 Shares give their holders the right to receive the remainder of any dividend distribution commensurate to their holding of Class 2 Shares.

7.5.5 - Should any class of Preferred Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of Preferred Shares to be redeemed in the reverse alphabetical order (i.e. initially the Class 2 Shares).

7.5.6 - If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

7.5.7 - In any case, dividends can only be distributed and Preferred Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of such Law.

7.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the law.

7.8 - Transfer of Shares

7.8.1 - General provisions

7.8.1.1 - In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.8.1.2 - Subject to this article 7.8 and any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time, in the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

7.8.1.3 - Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.8.1.4 - The Company shall not issue any new Shares without the prior written consent of the A Shareholder Representative. Any amendment to the rights pertaining to the B Shares and any issuance of further B Shares requires the consent from a majority of the holders of the B Shares.

7.8.1.5 - Each of the Incentivized Managers undertakes to the A Shareholder and the Company that he shall not, without the prior written consent of the A Shareholder Representative, dispose of any interest in or otherwise create any Encumbrance over the Shares registered in his name other than transfers required pursuant to article 7.8.

7.8.1.6 - In case an Incentivized Manager ceases to be a manager of the Group, such Incentivized Manager shall be required to transfer such number of Shares held by him as may be determined in accordance with the terms and conditions of any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time.

7.8.1.7 - The shareholders acknowledge and agree that the A Shareholder may from time to time create Encumbrances over its Shares in order to secure third party debt financing for their purposes or those of their respective intermediate or ultimate parent companies or ultimate beneficial owners.

7.8.1.8 - Save for an A Shareholder (in respect of any transfers of Shares or Loan Notes, as the case may be, to its Affiliates):

(a) a Shareholder (a "Transferring Shareholder") may only transfer Shares to a person if the same proportion (being the proportion obtained by dividing the number of Shares the subject of the transfer by the aggregate number of Shares held by the Transferring Shareholder and its Affiliates) of the aggregate value of the Loan Notes, if any, held by the Transferring Shareholder and its Affiliates is also transferred to the same transferee and/or that transferee's Affiliates; and

(b) a Shareholder (a "Transferring Loan Note Holder") may only transfer Loan Notes, if any, to a person if the same proportion (being the proportion obtained by dividing the aggregate value of the Loan Notes the subject of the transfer by the aggregate value of Loan Notes held by the Transferring Loan Note Holder and its Affiliates) of Shares held by the Transferring Loan Note Holder and its Affiliates is also transferred to the same transferee and/or that transferee's Affiliates.

7.8.2 - Tag along and come along

7.8.2.1 - Subject to Article 7.8.2.2, if the effect of any transfer of any Shares (the "Transfer") would if made result in there being a Sale, the transfer shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered to purchase all of the other issued Shares in the share capital (i.e. including the B Shares and any A Shares held by any other Shareholder) (and any shares to be issued pursuant to the exercise of any options or other rights to subscribe) on the same terms and conditions as those of the Transfer provided that the consideration payable for an A Share and a B Share shall be that implied by the application of article 14.2.2 (Distributions in case of an Exit) immediately prior to the Transfer. The offer shall remain open for acceptance for not less than 21 days. No offer shall be required pursuant to this Article 7.8.2.1 if a Come Along Notice has been served under Article 7.8.2.2.

7.8.2.2 - If the effect of any bona fide transfer of any Shares (the "Triggering Transfer") would result in there being a Sale, the holder thereof (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the "Calling Shareholders") shall have the right to require all the other holders of Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares proposed to be the subject of the Transfer) or any options or other rights to subscribe (the "Called Shareholders") to transfer to the proposed transferee (the "Transferee") all (but not some only) of their Shares (including any Shares acquired by them after service of the Come Along Notice, including but not limited to Shares issued on exercise of any options or other rights to subscribe) other than any Shares which are to be redeemed on the date of the Sale.

7.8.2.3 - The transfer referred to in Article 7.8.2.2 shall be on the same terms and conditions (which may include any number of conditions precedent) and the same consideration per Share (or per Share of each class, where relevant) (which need not be cash consideration) as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the Transferee in respect of the Shares proposed to be transferred to the Transferee by the Calling Shareholders save that the consideration payable for an A Share and a B Share shall be that implied by the application of article 14.2.2 (Distributions in case of an Exit) immediately prior to the Transfer.

7.8.2.4 - The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Come Along Notice") accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer. The Come Along Notice shall set out a date by which the Called Shareholders must transfer their Shares to the Transferee, which date shall not be before one day following the later of (i) the date of service of the Come Along Notice, (ii) the date on which all the conditions precedent set out or referred to in the Come Along Notice are satisfied or waived and (iii) the date on which the Shares to be transferred are allotted by the Company.

7.8.2.5 - Called Shareholders shall not be obliged to transfer any Shares to the Transferee unless prior to or simultaneously with such transfer the Calling Shareholders have transferred or transfer Shares to the Transferee so as to give rise to a Sale. The obligations of a Called Shareholder (who is an Incentivized Manager) to transfer its Shares pursuant to article 7.8.2.2 shall be without prejudice to that Called Shareholder's obligations pursuant to the terms of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time.

7.8.2.6 Where the Majority Shareholder elects to transfer any Shares to any person who is not an Affiliate (a "Non-Exit Transfer"), where such Non-Exit Transfer would not result in a Sale, the Non-Exit Transfer shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered to purchase the same proportion of each other A Shareholder's A Shares on the same terms and conditions as those of the Non-Exit Transfer. The offer shall remain open for acceptance for not less than 21 days.

7.9 - Definitions

Available Amount means in relation to the relevant class of Preferred Shares the total amount of net profits attributable to that class of Preferred Shares (subject to the provisions of article 7.5 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 14 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles or in the reasonable opinion of the sole manager or board of managers, as the case may be, set

aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 7.5 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 7.5 of the Articles);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share within the relevant class of Preferred Shares to be paid to the Shareholders. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 7.5. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Preferred Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers to be appointed in accordance with this article and the terms of any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a Shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole Shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). The A Shareholder shall have the right to propose the appointment of any number of persons as represents all of the managers of the Company and to propose to remove from office any person so appointed.

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law, any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

8.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers (except that signatory power in respect of any reserved matter set out in article 8.6 may not be delegated), within the limits of such power.

However, if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers (except that signatory power in respect of any reserved matter set out in article 8.6 may not be delegated), within the limits of such power.

Except in respect of any reserved matters set out in article 8.6, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting. Meetings of the board of managers shall be held if and when required, but at least one (1) meeting shall be held per quarter at the registered office of the Company.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, without prejudice to the obligation to obtain an A Shareholder Consent in accordance with article 8.6, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote, except in respect of any reserved matters requiring Shareholder consent pursuant to article 8.6 or any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

8.6 - Reserved Matters

Subject to any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time, the Shareholders and the Company shall not proceed or approve any of the following matters without such matter having been approved by an A Shareholder Consent:

A) Spanishco general meeting

i. Financial Reporting and Controls

(a) The approval of the Spanishco's annual report and accounts.

(b) The approval of the alteration to the accounting reference date of any member of the Group.

ii. Share Capital

(a) Any change relating to the capital structure of any Group Company (excluding the Company) including the variation, creation, increase, reorganisation, consolidation, sub-division, conversion, reduction, redemption, repurchase, redesignation or other alteration of authorised or issued Share, Share buy backs (including the use of treasury Shares) (including the issue or agreement to issue or grant any options, warrants or rights to subscribe for any Shares or security) in relation to any Group Company and the variation, modification, abrogation or grant of any rights attaching to any such Share.

(b) The entry into, creation or modification by any Group Company of or any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, disposal, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, disposal, redemption or repayment of, a Share in the capital of any Group Company (including an option or right of pre-emption or conversion).

(c) The reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of any Group Company (other than a wholly-owned subsidiary undertaking of Spanishco), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of any Group Company.

(d) The making of any calls on unpaid shares and the forfeiture of shares by any Group Company other than wholly-owned subsidiary undertaking of Spanishco.

iii. Constitutional Documents

(a) The alteration of the articles of association (or equivalent constitutional documents) of Spanishco or the memorandum or articles of association (or equivalent constitutional documents) of any other Group Company.

(b) The change of any company name of any Group Company.

iv. Share Transfers

In circumstances as set out in paragraph B)(ii) below, where the transferred shares represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

v. Distributions

The recommendation, declaration or making of any dividend or other distribution of profits, assets or reserves by any Group Company.

vi. Winding Up

(a) Wind up or dissolve any Group Company.

(b) Invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of any Group Company.

(c) Do anything similar or analogous to those steps referred to in paragraphs A)(vi)(a) and (b) above, in any other jurisdiction.

vii. Hotels Acquisitions and Disposals

(a) In circumstances as set out in paragraph B)(iv)(a) below, where the assets to be acquired represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

(b) In circumstances as set out in paragraph B)(iv)(b) below, where the assets to be acquired represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

viii. Acquisitions, Disposals and Capital Commitments

(a) In circumstances as set out in paragraph B)(v) below, where the assets in question represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

(b) In circumstances as set out in paragraph B)(v)(b) below, where the commitment is an asset of the Group Company and such asset value represents more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

(c) In circumstances as set out in paragraph B)(v)(c) below, where the assets to be disposed of represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

ix. Other Agreements In circumstances as set out in paragraph B)(vi)(a) below, where the assets to be purchased represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

x. Changes to the Group

(a) In circumstances as set out in paragraph B)(vii)(a) below, where the assets to be purchased represent more than 25 per cent. of the total assets of the applicable Group Company.

(b) Any amalgamation, demerger, merger, corporate reconstructions or consolidation of any Group Company however effected.

(c) Where any of the following actions entails the change of the corporate purpose: the making of any change in the nature of the business (as carried on immediately following the execution and delivery of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time) of Spanishco, or permitting the making of any change in the nature of the business (as carried on immediately following the execution and delivery of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time) of any member of the Group, or, in the case of a subsidiary undertaking acquired after the date of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time, the making of any change in the nature of the business of that subsidiary undertaking (as at the date of such acquisition), which change (in each case) would be material in the context of the Group as a whole.

xi. Auditors and Advisers

(a) The removal or appointment of the auditors of each Group Company (unless they shall at their own insistence resign or not seek reappointment).

(b) The approval of the remuneration of the Group's auditors.

xii. Employment and Incentive Arrangements The appointment of any director or officer of Spanishco or any other Group Company (other than the appointment of an A Director).

xiii. Applicable Law Any other matters which, according to applicable law, must be reserved for the general shareholders' meeting of Spanishco.

B) Spanishco board meeting

i. Financial Reporting and Controls

(a) The approval of the budget for the Group in relation to each Financial Year and annual operating and capital expenditure budgets and any material changes to them.

(b) The approval of the Group's Business Plan in relation to any Financial Year and any change thereto.

(c) The approval of any significant changes to accounting policies or practices except for the alteration of the accounting reference date of any member of the Group, referred to in paragraph A)(ii)(b) above.

(d) The approval of the Group's risk management strategy and the making of any material changes to that policy.

(e) The approval of any charitable or political donation by any Group Company.

ii. Share Transfers

(a) The registration of any transfer of shares or membership interest in a Group Company's register of members except as permitted by and made in accordance with the terms of that Group Company's articles of association or members' agreement and any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time.

(b) Subject to paragraph A)(iv) above, the exercise by the board of the managers or any committee thereof of any discretion, power, authority or consent in connection with the transfer of shares or membership interest in any Group Company or the determination of a price for the transfer of shares or membership interest in any Group Company (other than the transfer of shares in a management company in the ordinary course of business in connection with the sale or transfer of corresponding properties consistent with past practice).

iii. Winding Up

(a) Obtain an administration order in respect of any Group Company.

(b) Present a petition or convene a meeting convened for any Group Company's bankruptcy, winding-up, recovery or similar proceedings (including a general agreement with any of its creditors).

(c) Propose or make any arrangement or compromise with, or any assignment for the benefit of, creditors generally of any Group Company, or enter into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of the indebtedness of any Group Company by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties.

(d) Do anything similar or analogous to those steps referred to in paragraphs B)(iii)(a) to (c) above, in any other jurisdiction.

iv. Hotel Acquisitions and Disposals

(a) Subject to paragraph A)(vii)(a) above, the entry into by a Group Company of any arrangement under which it is obliged (or could be obliged by matters outside its control (such as the exercise by a counter-party of an option)) to: acquire an interest in land or commercial property, lease any land or commercial property; or manage any commercial property.

(b) Subject to paragraph A)(vii)(b) above, the sale, lease, transfer, license or other disposal by any Group Company of an interest in land or commercial property to a third party.

v. Acquisitions, Disposals and Capital Commitments

(a) Subject to paragraph A)(viii)(a) above, save as set out in paragraph B)(iv)(b) above and otherwise than in the ordinary and usual course of trading, the sale, lease, transfer, license or other disposal of or purchase, lease license or other acquisition of assets, businesses or the whole or any part of any undertakings (or any interest therein) by any Group Company.

(b) Subject to paragraph A)(viii)(b) above, the entry into, or incurrence of a liability, by any Group Company, for any capital commitment (whether by way of purchase, lease, hire purchase or otherwise).

(c) Subject to paragraph A)(viii)(c) above, the disposal by any means of any or all of the shares in any Group Company.

vi. Other Agreements

(a) Subject to paragraph A)(ix) above, the entry into of any contracts involving the purchase of a trading asset by any Group Company.

(b) The entry into by any Group Company of any contract, commitment or arrangement (or the amendment of any such contract, commitment or arrangement).

vii. Changes to the Group

(a) Subject to paragraph A)(x)(a) above, the incorporation of a new subsidiary undertaking of Spanishco or the acquisition (however effected) by any Group Company of an interest in any shares in the capital of any body corporate, or in any instrument convertible into the share capital of any body corporate or the establishment of a branch outside the place of incorporation or the acquisition of any other interest in a company, business, undertaking or concern, including, without limitation, the acquisition of any share or marketable security which is traded on any other public securities market.

(b) The formation, entry into, termination or withdrawal of any Group Company from any partnerships, consortium, joint venture or any other incorporated or unincorporated association.

viii. Exit

(a) The entry into of negotiations to effect a sale of the whole or substantially the whole of the undertaking, business and assets of any Group Company.

(b) Any Group Company directly or indirectly entering into or being involved in any discussions or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of Spanishco or a part of the business or assets of the Group (a "Prospective Purchaser") or the making of any information relating to the Group available to any Prospective Purchaser.

(c) Taking any material steps with a view to an IPO.

ix. Auditors and Advisers

(a) The appointment of any adviser by any Group Company in connection with a proposed Exit.

(b) Otherwise than in the ordinary and usual course of business, the appointment of any advisers by any Group Company.

x. Intellectual Property

The grant or entry into any licence, agreement or arrangement concerning any part of the name or trading names of the Group or the goodwill attaching to the same or any other part of the Group's intellectual property other than as part of the promotion of sites and site development.

xi. Insurance

(a) Any termination or material alteration to any of the insurance policies of any Group Company.

(b) The approval of the overall levels of insurance for the Group (including directors' and officers' liability insurance).

xii. Litigation

The initiation, discontinuation or settlement of any litigation, arbitration, mediation or regulatory proceedings together with any costs incurred (or likely to be incurred) by it in connection therewith.

xiii. Factoring of Debts

The factoring, or the disposal in any other way of, or the encumbering any of the Group's book debts or the entry into any discounting arrangements.

xiv. Loans and Borrowings

(a) The amendment, variation, waiver (or the making of a request for any amendment, variation or waiver) or breach of any provision of, or entry into, failure to enforce or termination of (or giving of notice to terminate) any of the Financing Documents.

(b) The making, increase or extension of any loan or advance or granting of any credit to anyone whomsoever.

(c) The creation of any Encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, any Group Company or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any Group Company or the assumption by any Group Company of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a whollyowned subsidiary undertaking of Spanishco (other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

(d) Any Group Company incurring, or the entry by any Group Company into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing.

(e) Any Group Company purchasing, acquiring, retiring, repaying or prepaying any indebtedness before its date of maturity.

(f) Changing the bankers of any Group Company.

(g) The taking of any action by any Group Company which is inconsistent with the terms of any of the Financing Documents.

xv. Employment and Incentive Arrangements

(a) Subject to paragraph A(xii) above, the appointment or removal of any director or officer of Spanishco or any other Group Company (other than the appointment or removal of an A Director) or any employee of the Group, or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of any such person.

(b) The creation and implementation of any pension, retirement, death or disability or life assurance scheme, or any employees' share scheme or employee trust or share ownership plan, share option or shadow share option scheme, or other profit sharing, bonus or incentive scheme in each case for any of the directors, employees or former directors or employees (or dependants thereof) of any Group Company, the variation of the terms or rules of any such new or any existing scheme, the appointment and removal of any trustee or manager of such a scheme or the allocation of options or other entitlements under any such scheme.

(c) The amendment, variation or waiver of any of the provisions of, or entry into, material breach, failure to enforce or termination (or giving of notice to terminate) any employment arrangements or contract of any person where such person is, or is to be, an Incentivized Manager and/or senior executive of any of the Group's divisions.

(d) Employing as an employee of any member of the Group any person with a salary in excess of €75,000.

xvi. Committees

The delegation by the directors of Spanishco of any of their powers to a committee or the establishment or variation of the membership, or terms of reference of, any such committee.

xvii. Applicable Law

Any other matters which, according to applicable law, must be reserved for the Spanishco Board.

Art. 9. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Art. 10. General Shareholders' meeting. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Subject to article 8.6, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 11. Annual general Shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Fiscal year - Annual accounts.

13.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

13.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 14. Distribution of profits.

14.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Subject to any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time and subject to article 14.2 below, the balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

14.2 - Distributions in case of a Return and an Exit

14.2.1 - Distributions in case of a Return

14.2.1.1 - On a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise (a "Return"), the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including, for the avoidance of doubt, the repayment of any Loan Notes and accrued interest outstanding at the time of the Return) (the "Proceeds") shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, in paying to the holder(s) of A Shares an amount which, when added to all amounts received on the repayment of any Loan Notes (together with accrued interest), shall give the A Shareholders an IRR of 11 per cent;

(b) the balance of the Proceeds after payment of the amount set out in article 14.2.1.1(a) above (the "Proceeds Balance") shall be applied such that:

(i) each holder of B Shares shall receive an amount calculated in accordance with article 14.2.1.2; and

(ii) the remainder of the Proceeds Balance (after payment to each of the B Shareholders the amount pursuant to article 14.2.1.1.(b)(i)) shall be paid to the holder(s) of the A Shares (pro rata to their holdings, if there is more than one A Shareholder).

14.2.1.2 - The amount that that B Shareholder shall receive pursuant to article 14.2.1.1(b) shall be calculated in accordance with the following formula:

$$1/A \times B \times (C\% \text{ of } D)$$

Where:

A means the aggregate number of Shares held by the B Shareholders at the Return Date.

B is the number of B Shares held by the relevant B Shareholder on the Return Date.

C is percentage calculated in accordance with article 14.2.1.3.

D is the Proceeds Balance.

14.2.1.3 - If the total amount invested by the A Shareholder(s) in the Company prior to Return Date is:

(a) less than €100,000,000 then C is equal to 25%;

(b) greater than €100,000,000 but less than €150,000,000 then C is equal to:

$25\% - (5\% * (\text{the total amount invested by the A Shareholder(s) in the Company prior to Return Date} - 100,000,000) / 50,000,000)$;

and

(c) greater than €150,000,000 then C is equal to 20%;

where C is the share of the Proceeds Balance attributable to the B Shares in aggregate.

14.2.2 - Distributions in case of an Exit

In the event of an Exit, then, notwithstanding anything to the contrary in the terms and conditions governing such Exit (unless all the selling holders of Shares in the Company immediately prior to such Exit have agreed to the contrary for the purposes of this article 14.2.2) the selling holders of Shares in the Company (immediately prior to such Exit) shall procure that the consideration (whenever received and in whatever form) shall be held by a trustee nominated by the board of managers of the Company and shall be distributed amongst such selling holders in the same order of priority as set out in article 14.2.1 as if the date of such Exit were the Return Date for the purposes of article 14.2.1 and as if the consideration for such Exit represented all the assets of the Company available for distribution to the holders of the Shares in the Company.

14.3 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 14.3., the rules of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers, together with the Shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time. For the avoidance of doubt, any distribution of interim dividends shall be made in accordance with article 14.2.

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company and in accordance with article 7.5. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles and subject to article 8.6. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

The net assets shall be distributed to the Shareholder(s) in accordance with article 14.2 of the Articles and with any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time.

Art. 16. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Aso Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188442 ("Aso Lux"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

I. La procuration, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclarent qu'elle est le seul associé (l'"Associé Unique") de Feel Hotels Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille sept cent un Euro (EUR 25,701,-), ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193645, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, ancien notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 3 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 février 2015 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Reclassification des vingt-cinq mille sept cent une (25.701) parts sociales divisées en (i) douze mille cinq cent seize (12.516) parts sociales ordinaires, (ii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe A, (iii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe B, (iv) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe C, (v) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe D, (vi) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe E, (vii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe F, (viii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe G, (ix) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe H, (x) mille

quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune en (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1 et (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Creation de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société, nommément (i) les parts sociales ordinaires de classe B, (ii) les parts sociales de classe B1 et (iii) les parts sociales de classe B2.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille sept cent un Euros (EUR 25.701,-), représenté par (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1 et (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-six mille sept cent un Euros (EUR 26.701,-), représenté par (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1, (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2, (iv) trois cent trente-cinq (335) parts sociales ordinaires de classe B, (v) trois cent trente-quatre (334) parts sociales de classe B1, (vi) trois cent trente-et-un (331) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de (i) trois cent trente-cinq (335) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) trois cent trente-quatre (334) parts sociales de classe B1, (iii) trois cent trente-et-un (331) parts sociales de classe B2, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts devant être adoptés dans la cinquième résolution ci-dessous et donnant droit aux dividendes en conformité avec les statuts de la Société à compter du jour de la décision des associés de la Société se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

(a) (i) cent quarante quatre (144) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) cent quarante trois (143) parts sociales de classe B1 et (iii) cent quarante trois (143) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Javier Aguila"), à souscrire par Mr Francisco Javier Aguila Llorens ("Javier Aguila"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de quatre-vingt six mille neuf cent cinquante quatre Euros et soixante Cents (EUR 86.954,60), par Javier Aguila, au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de quatre-vingt sept mille trois cent quatre-vingt quatre Euros et soixante Cents (EUR 87.384,60) (le "Prix de Souscription Javier Aguila") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Javier Aguila à Javier Aguila;

(b) (i) quarante-trois (43) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) quarante-trois (43) parts sociales de classe B1 et (iii) quarante-deux (42) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Jaime Moragues"), à souscrire par Mr Jaime Moragues Serra ("Jaime Moragues"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-cinq mille huit cent quatre vingt quatre Euros et seize Cents (EUR 25.884,16), par Jaime Moragues, au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de vingt-six mille douze Euros et seize Cents (EUR 26.012,16) (le "Prix de Souscription Jaime Moragues") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Jaime Moragues à Jaime Moragues;

(c) (i) quarante-trois (43) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) quarante-trois (43) parts sociales de classe B1 et (iii) quarante-deux (42) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Esteban Xamena"), à souscrire par Mr Esteban Xamena Sans ("Esteban Xamena"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-cinq mille huit cent quatre vingt quatre Euros et seize Cents (EUR 25.884,16), par Esteban Xamena, au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de vingt-six mille douze Euros et seize Cents (EUR 26.012,16) (le "Prix de Souscription Esteban Xamena") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Esteban Xamena à Esteban Xamena;

(d) (i) trente-huit (38) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) trente-huit (38) parts sociales de classe B1 et (iii) trente-huit (38) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Antonio Gonzalez"), à souscrire par Mr Antonio Andrés González Rodríguez ("Antonio Gonzalez"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-trois mille cinquante-trois Euros et huit Cents (EUR 23.053,08), par Antonio Gonzalez, au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de vingt-trois mille cent soixante-sept Euros et huit Cents (EUR 23.167,08) (le "Prix de Souscription Antonio Gonzalez") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Antonio Gonzalez à Antonio Gonzalez;

(e) (i) soixante-sept (67) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) soixante-sept (67) parts sociales de classe B1 et (iii) soixante-six (66) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Aso Lux"), à souscrire par Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux"), avec le paiement d'une prime d'émission totale de quarante mille quatre cent quarante quatre Euros (EUR 40.444,-), par Aso Lux, au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de quarante mille six cent quarante quatre Euros (EUR 40.644,-) (le "Prix de Souscription Aso Lux") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales Aso Lux à Aso Lux.

5. Modification des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter les points ci-dessus et décision et les refondre entièrement dans la forme des Nouveaux Statuts.

6. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les vingt-cinq mille sept cent une (25.701) parts sociales divisées en (i) douze mille cinq cent seize (12.516) parts sociales ordinaires, (ii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe A, (iii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe B, (iv) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe C, (v) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe D, (vi) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe E, (vii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe F, (viii) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe G, (ix) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe H, (x) mille quatre cent soixante-cinq (1.465) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune en (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1 et (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société, nommément (i) les parts sociales ordinaires de classe B, (ii) les parts sociales de classe B1 et (iii) les parts sociales de classe B2.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille sept cent un Euros (EUR 25.701,-), représenté par (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1 et (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-six mille sept cent un Euros (EUR 26.701,-), représenté par (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1, (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2, (iv) trois cent trente-cinq (335) parts sociales ordinaires de classe B, (v) trois cent trente-quatre (334) parts sociales de classe B1, (vi) trois cent trente-et-un (331) parts sociales de classe B2 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de (i) trois cent trente-cinq (335) parts sociales ordinaires de classe B, (ii) trois cent trente-quatre (334) parts sociales de classe B1, (iii) trois cent trente-et-un (331) parts sociales de classe B2, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts devant être adoptés dans la cinquième résolution ci-dessous et donnant droit aux dividendes en conformité avec les statuts de la Société à compter du jour de la décision des associés de la Société se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs agissant par l'intermédiaire de leur représentant respectif, comme suit:

Souscription / Paiement

1. Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Javier Aguila, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Javier Aguila, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Javier Aguila; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Javier Aguila au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Javier Aguila, c'est-à-dire de quatre-vingt sept mille trois cent quatre-vingt quatre Euros et soixante Cents (EUR 87.384,60).

Le Prix de Souscription Javier Aguila se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Javier Aguila de la façon suivante:

(a) cent quarante-quatre Euros (EUR 144,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;

(b) cent quarante-trois Euros (EUR 143,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B1 de la Société;

(c) cent quarante-trois Euros (EUR 143,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B2 de la Société;

(d) vingt-neuf mille cent dix-neuf Euros et soixante-huit Cents (EUR 29.119,68) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;

(e) vingt-huit mille neuf cent dix-sept Euros et quarante-six Cents (EUR 28.917,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B1 de la Société; et

(f) vingt-huit mille neuf cent dix-sept Euros et quarante-six Cents (EUR 28.917,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B2 de la Société.

2. Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Jaime Moragues, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Jaime Moragues, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

- (a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Jaime Moragues; et
- (b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Jaime Moragues au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Jaime Moragues, c'est-à-dire de vingt-six mille douze Euros et seize Cents (EUR 26.012,16).

Le Prix de Souscription Jaime Moragues se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Jaime Moragues de la façon suivante:

- (a) quarante-trois Euros (EUR 43,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (b) quarante-trois Euros (EUR 43,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B1 de la Société;
- (c) quarante-deux Euros (EUR 42,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B2 de la Société;
- (d) huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six Cents (EUR 8.695,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (e) huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six Cents (EUR 8.695,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B1 de la Société; et
- (f) huit mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros et vingt-quatre Cents (EUR 8.493,24) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B2 de la Société.

3. Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Esteban Xamena, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Esteban Xamena, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

- (a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Esteban Xamena; et
- (b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Esteban Xamena au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Esteban Xamena, c'est-à-dire de vingt-six mille douze Euros et seize Cents (EUR 26.012,16).

Le Prix de Souscription Esteban Xamena se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Esteban Xamena de la façon suivante:

- (a) quarante-trois Euros (EUR 43,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (b) quarante-trois Euros (EUR 43,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B1 de la Société;
- (c) quarante-deux Euros (EUR 42,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B2 de la Société;
- (d) huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six Cents (EUR 8.695,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (e) huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante-six Cents (EUR 8.695,46) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B1 de la Société; et
- (f) huit mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros et vingt-quatre Cents (EUR 8.493,24) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B2 de la Société.

4. Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Antonio Gonzales, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Antonio Gonzales, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

- (a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Antonio Gonzales; et
- (b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Antonio Gonzales au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Antonio Gonzales, c'est-à-dire de vingt-trois mille cent soixante-sept Euros et huit Cents (EUR 23.167,08).

Le Prix de Souscription Antonio Gonzales se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Antonio Gonzales de la façon suivante:

- (a) trente-huit Euros (EUR 38,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (b) trente-huit Euros (EUR 38,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B1 de la Société;
- (c) trente-huit Euros (EUR 38,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B2 de la Société;
- (d) sept mille six cent quatre-vingt-quatre Euros trente-six Cents (EUR 7.684,36) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;
- (e) sept mille six cent quatre-vingt-quatre Euros trente-six Cents (EUR 7.684,36) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B1 de la Société; et

(f) sept mille six cent quatre-vingt-quatre Euros trente-six Cents (EUR 7.684,36) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B2 de la Société.

5. Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Aso Lux, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Aso Lux, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Aso Lux; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Aso Lux au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Aso Lux, c'est-à-dire de quarante mille six cent quarante quatre Euros (EUR 40,644.-).

Le Prix de Souscription Aso Lux se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Aso Lux de la façon suivante:

(a) soixante-sept Euros (EUR 67,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;

(b) soixante-sept Euros (EUR 67,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B1 de la Société;

(c) soixante-six Euros (EUR 66,-) seront alloués au compte du capital social lié aux parts sociales de classe B2 de la Société;

(d) treize mille cinq cent quarante huit Euros soixante quatorze Cents (EUR 13.548,74) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe B de la Société;

(e) treize mille cinq cent quarante huit Euros soixante quatorze Cents (EUR 13.548,74) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B1 de la Société; et

(f) treize mille trois cent quarante-six Euros cinquante-deux Cents (EUR 13.346,52) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B2 de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier les Statuts pour refléter les points ci-dessus et de les refondre entièrement dans la forme des Nouveaux Statuts, tels que reproduits ci-après:

STATUTS

" **Art. 1^{er}. Définitions.** «Parts Sociales Ordinaires A» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale Ordinaire A, de 1 EUR chacune;

«Associés A» désigne le (ou les) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales Ordinaires A au moment considéré;

«Consentement des Associés A» signifie le consentement écrit du Représentant de l'Associé A;

«Représentant de l'Associé A» signifie soit:

(a) lorsqu'un Associé A détient (ensemble avec ses Société Affiliées) plus de 50 % des Parts Sociales A, cet Associé A ou toute autre personne notifiée par cet Associé A à la Société par écrit à un moment donné;

(b) lorsqu'aucun Associé A ne détient plus de 50 % des Parts Sociales A, une personne ou entité nommée par les Associés A pour agir comme leur représentant, de la manière notifiée à la Société par écrit à un moment donné;

«Parts Sociales A» signifie les Parts Sociales ordinaires A, les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2;

«Parts Sociales A1» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale de Classe A1, de 1 EUR chacune;

«Parts Sociales A2» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale de Classe A2, de 1 EUR chacune;

«agissant de concert» doit être interprété selon le «City Code on Takeovers and Mergers» (Code britannique des fusions et des prises de contrôle);

«Société Affiliée» désigne, en référence à l'Associé Majoritaire:

(a) tout fonds dont cet Associé (ou toute société du groupe de cet Associé, ou tout associé de cet Associé) ou dont un associé commandité, un fiduciaire, un mandataire, un gérant ou un conseiller de cet Associé (ou de toute société du groupe de cet Associé, ou de tout associé de cet Associé) est un associé commandité, un fiduciaire, un mandataire, un gérant ou un conseiller en investissement;

(b) toute société du groupe de cet Associé, d'un associé de cet Associé, ou d'un associé commandité, d'un fiduciaire, d'un mandataire, d'un gérant ou d'un conseiller en investissement de cet Associé ou d'un associé de cet Associé (à l'exclusion de toute société de portefeuille des susdits);

(c) tout associé commandité, associé commanditaire, fiduciaire, mandataire, exploitant, arrangeur, gérant, conseiller, ou détenteur de participations (directes ou indirectes) dans/de cet Associé ou un associé de cet Associé (ou dans/de toute société du groupe de cet Associé ou d'un associé de cet Associé), dans/de tout fonds visé à l'alinéa (a) ci-dessus, ou bien dans/de toute société d'un groupe visé à l'alinéa (b) ci-dessus; ou

(d) toute structure de co-investissement de cet Associé (ou toute société du groupe de cet Associé) ou de toute personne visée aux alinéas (a), (b) ou (c) ci-dessus, ou toute personne détenant des titres ou autres intérêts au titre d'une structure de cette nature ou à même de prétendre à des titres ou autres intérêts au titre d'une structure de cette nature,

et aux fins de ce qui précède, toute référence à un associé commanditaire, à un fiduciaire, à un mandataire, à un gérant ou à un conseiller d'une personne physique ou morale s'entend d'un associé commanditaire, d'un fiduciaire, d'un mandataire, d'un gérant ou d'un conseiller de bonne foi nommé aux fins d'agir ou d'exercer des fonctions spécifiques pour ou au nom de ladite personne et de façon régulière et légitime;

«Vente d'Actif» signifie une vente par toute Société du Groupe ou Sociétés du Groupe de tout ou substantiellement toutes les activités du Groupe, les actifs et entreprises (y compris la vente de toutes les parts sociales de Spanishco);

«Parts Sociales Ordinaires B» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale Ordinaire B, de 1 EUR chacune;

«Associés B» désigne le (ou les) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales Ordinaires B au moment considéré;

«Parts Sociales B» signifie les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales de Classe B1 et les Parts Sociales de Classe B2;

«Parts Sociales B1» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale de Classe B1, de 1 EUR chacune;

«Parts Sociales B2» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Part Sociale de Classe B2, de 1 EUR chacune;

«Activités» signifie les activités hôtelières de vacances exploitées en Espagne impliquant l'acquisition et la rénovation d'hôtels de vacances et la gestion et/ou la location d'hôtels de vacances appartenant à des tierces parties;

«Jour Ouvrable» signifie un quelconque jour à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés en Angleterre et Pays de Galles, au Luxembourg ou à Madrid;

«Business Plan» signifie le business plan stratégique de la Société afférent à l'exploitation des Activités tel que défini par un Représentant de l'Associé A;

«Flux de Trésorerie» signifie:

(a) en tant que sortie de capitaux (et donc exprimé comme un montant négatif), toutes sommes souscrites au titre des Parts Sociales A;

(b) en tant que sortie de capitaux (et donc exprimé comme un montant négatif), toutes sommes souscrites au titre des Loan Notes;

(c) en tant qu'entrée de capitaux (et donc exprimé comme un montant positif), toutes sommes reçues par tout membre du Groupe concernant les titres auxquels il est fait référence aux points (a) et (b) ci-dessus, que ce soit au titre de dividendes, rachat, intérêt, remboursement ou autre; et

(d) en tant qu'entrée de capitaux (et donc exprimé comme un montant positif), en cas d'OPTF, la valeur (au prix auquel lesdites parts sociales ont été valorisées dans le cadre de l'OPTF) de toutes Parts Sociales A non vendues dans l'OPTF.

Au titre de la présente définition, tous ces Flux de Trésorerie seront calculés avant la prise en compte de toute imposition et, pour éviter tout doute, le montant reçu inclura toutes déductions ou prélèvement fiscal.

«Sûreté» signifie toute hypothèque, sûreté (fixe ou flottante), gage, nantissement, privilège, trust, cession à titre de garantie ou autre droit des tiers ou intérêt (juridique ou en équité) incluant tout droit de préemption sur ou au sujet de l'actif pertinent, sûreté ou droit ou autre contrat ou accord ayant un effet similaire.

«Sortie» signifie:

(a) une Vente;

(b) une OPTF (Offre au public de titres financiers);

(c) la liquidation et/ou la dissolution de la Société; ou

(d) une Vente d'Actif;

«Exercice Financier» signifie l'exercice social de la Société, tel que décrit à l'article 13 ci-après;

«Documents de Financement» signifie tout accord de financement par un tiers au profit de l'un quelconque des membres du Groupe;

«Groupe» désigne la Société et toute société filiale de la Société à un moment donné et «Société du Groupe» désigne l'une quelconque d'entre elles;

«Gérant Intéressé» signifie tout gérant du Groupe qui est un Associé de la Société au moment considéré.

«OPTF» signifie:

(a) l'entrée en vigueur de l'admission de la Société (ou de toute société mère de celle-ci), pour tout ou partie de son capital et après modification de la forme juridique de la Société (ou de toute société mère de celle-ci) afin de répondre aux critères d'admission, à la liste officielle des sociétés cotées («Official List») de l'autorité britannique de régulation du secteur financier («Financial Services Authority»), conformément au paragraphe 7.1 du Règlement de cotation («Listing Rules»), simultanément à l'entrée en vigueur de l'admission des titres concernés à la négociation sur le marché principal de la Bourse de Londres («London Stock Exchange»), conformément au paragraphe 2.1 des Règles d'admission et d'information de la Bourse de Londres;

(b) l'octroi de l'autorisation de les négocier sur le marché alternatif (AIM) de la Bourse de Londres; ou

(c) leur admission à la cote sur une quelconque Bourse de Valeurs Reconnue;

«TRI» désigne le pourcentage annuel qui appliqué aux Flux de Trésorerie actualisés composés à chaque date anniversaire du 4 février 2015 donne une Valeur Actuelle Nette de zéro pour ces Flux de Trésorerie;

«Loan Notes» désigne toute loan note pouvant être émise par la Société;

«Associé Majoritaire» désigne l'Associé Majoritaire tel que défini dans tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné;

«Valeur Actuelle Nette» désigne les Flux de Trésorerie Actualisés à toute Date de Retour;

«Date de Retour» désigne la date à laquelle intervient un Retour;

«Vente» signifie (a) le transfert (que ce soit lors d'une simple transaction ou une série de transactions) de Parts Sociales dans la Société qui aurait pour conséquence que toute personne (ou personnes liées entre elles ou personnes agissant de concert) aurait le titre juridique ou le bénéfice du nombre de Parts Sociales dans le capital de la Société qui conférerait au total plus de 50 pour cent des droits de vote exerçables en principe aux assemblées générales de la Société sous réserve que ne sera pas considéré comme Vente le transfert par l'Associé Majoritaire à l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées et/ou (b) toute forme de réorganisation capitalistique ou accord similaire en vertu de l'Insolvency Act 1986 (tel que modifié plusieurs fois) ou autrement dans le cas où toute personne (ou personnes liées entre elles ou personnes agissant de concert) acquerrait directement ou indirectement la propriété d'un nombre de Parts Sociales dans la Société qui au total conférerait plus de 50 pour cent des droits de vote exerçables en principe aux assemblées générales de la Société;

«Part Sociale» désigne toute part sociale de quelque classe que ce soit dans le capital de la Société;

«Associés» désigne collectivement les Associés A et les Associés B ainsi que les éventuels autres détenteurs de Parts Sociales à un moment donné (et l'expression «Associé» s'interprète en conséquence);

«Spanishco» désigne Feel Hotels Group, S.L., une filiale détenue à 100 % par la Société;

Art. 2. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.8 and 10 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment l'octroi de prêts ou des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout actif mobilier ou immobilier de toute forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime nécessaire dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Feel Hotels LuxCo S.à r.l.".

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du conseil de gérance conformément à l'article 8.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 7. Capital social - Parts sociales - Rachat.

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille sept cent un Euros (EUR 26.701,-), représenté par (i) douze mille cent soixante-cinq (12.165) parts sociales ordinaires de classe A (les "Parts Sociales Ordinaires A"), (ii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A1 (les "Parts Sociales de Classe A1"), (iii) six mille sept cent soixante-huit (6.768) parts sociales de classe A2 (les "Parts Sociales de Classe A2"), (iv) trois cent trente-cinq (335) parts sociales ordinaires de classe B (les "Parts Sociales Ordinaires B"), (v) trois cent trente-quatre (334) parts sociales de classe B1 (les "Parts Sociales de Classe B1"), (vi) trois cent trente-et-un (331) parts sociales de classe B2 (les "Parts Sociales de Classe B2") représentant un total de vingt-six mille sept cent un (26.701) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B constituent ensemble les "Parts Sociales Ordinaires".

Les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2 constituent ensemble les "Parts Sociales de Classe A" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les "Parts Sociales A".

Les Parts Sociales de Classe B1 et les Parts Sociales de Classe B2 constituent ensemble les "Parts Sociales de Classe B" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires B, les "Parts Sociales B".

Les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe B1 constituent ensemble les "Parts Sociales de Classe 1" et les Parts Sociales de Classe A2 et les Parts Sociales de Classe B2 constituent ensemble les "Parts Sociales de Classe 2".

Les Parts Sociales de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2 constituent ensemble les "Parts Sociales Préférentielles".

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B constituent des classes de Parts Sociales séparées et donnent accès à des droits économiques différents tels que décrits par les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.2 - Rachat

7.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Préférentielles par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, conformément aux dispositions de l'article 7.2. En cas de rachat et d'annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles, ce rachat et cette annulation seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe 2).

7.2.2 - Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles des classes de Parts Sociales Préférentielles rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale Préférentielle de la classe correspondante détenue par chacun d'eux et annulées. Toute distribution sera réalisée conformément à l'article 14.2.

7.2.3 - Toute modification au présent article 7.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

7.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour fournir le paiement de toute Parts Sociales que la Société pourrait racheter à ses Associés, pour compenser toutes pertes nettes ou pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale conformément à l'article 14.

7.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et conformément à tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.5 - Droits de vote - Distributions

7.5.1 - Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

7.5.2 - Droit au Dividende des Parts Sociales Ordinaires Les Parts Sociales Ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales Ordinaires.

7.5.3 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe 1

Les Parts Sociales de Classe 1 donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe 1 détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe 1.

7.5.4 - Droit au Dividende des Parts Sociales de Classe 2 Les Parts Sociales de Classe 2 donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir le solde de toute distribution de dividendes proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe 2.

7.5.5 - Si une classe de Parts Sociales Privilégiées a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividende sera alloué à la classe de Parts Sociales Préférentielles émises suivante à rembourser dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. initialement la Classe de Parts Sociales 2).

7.5.6 - Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou payés au cours d'une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continueront de s'accumuler.

7.5.7 - Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de ladite Loi.

7.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.7 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

7.8 - Transfert de Parts Sociales

7.8.1 - General provisions

7.8.1.1 - Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.8.1.2 - Sous réserve de l'article 7.8 et de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné, dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.8.1.3 - Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.8.1.4 - La Société n'émettra pas de nouvelles Parts Sociales sans le consentement écrit préalable du Représentant de l'Associé A. Toute modification des droits relatifs aux Part Sociales B et toutes émissions de nouvelles Parts Sociales B nécessitent le consentement de la majorité des détenteurs de Parts Sociales B.

7.8.1.5 - Chacun des Gérants Intéressés s'engage vis-à-vis de l'Associé A et de la Société à ne pas céder, sans le consentement écrit préalable du Représentant de l'Associé A, un intérêt ou créer une sûreté sur les Parts Sociales qu'il détient autrement qu'en vertu des transferts requis en vertu de l'article 7.8.

7.8.1.6 - Dans le cas où un Gérant intéressé cesse d'être un gérant du Groupe, ce Gérant Intéressé transmettra le nombre de Parts Sociales qu'il détient en vertu des termes et conditions de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné.

7.8.1.7 - Les associés reconnaissent et acceptent que tout Associé A puisse créer des Sûretés sur les Parts Sociales pour garantir tout financement d'un tiers pour leurs fins ou aux fins de leur société-mère directe ou indirecte ou pour leur bénéficiaire économique ultime.

7.8.1.8 - Sauf dans le cas d'un Associé A (pour ce qui concerne tout transfert de Parts Sociales ou Loan Notes, le cas échéant à ses Sociétés Affiliées):

(a) un Associé (un "Associé Cédant") ne peut transférer des Parts Sociales à une personne si la même proportion (étant la proportion obtenue en divisant le montant de Parts Sociales faisant l'objet du transfert par le nombre total de Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant et ses Sociétés Affiliées) de la valeur totale des Loan Notes le cas échéant détenues par l'Associé Cédant et ses Sociétés Affiliées n'est pas également transférée au même cessionnaire and/ou aux Sociétés Affiliées à ce cessionnaire.

(b) un Associé (un "Détenteur de Loan Notes Cédant") ne peut transférer des Loan Notes, le cas échéant, à une personne si la même proportion (étant la proportion obtenue en divisant le montant de Loan Notes faisant l'objet du transfert par le nombre total de Loan Notes détenues par le Détenteur de Loan Notes Cédant et ses Sociétés Affiliées) des Parts Sociales le cas échéant détenues par le Détenteur de Loan Notes Cédant et ses Sociétés Affiliées n'est pas également transférée au même cessionnaire and/ou aux Sociétés Affiliées à ce cessionnaire.

7.8.2 - Droit de sortie conjointe et obligation de sortie conjointe

7.8.2.1 - Sous réserve des dispositions de l'article 7.8.2.2, si le transfert de Parts Sociales (le "Transfert") résulte en une Vente, le transfert ne sera valable que si le cessionnaire offre sans condition de racheter toutes les autres Parts Sociales émises dans le capital social (i.e. y compris toutes les Parts Sociales B et les Parts Sociales A détenues par tout autre Associé) (et toutes parts sociales à émettre en vertu de l'exercice de toutes options ou autres droits de souscription) selon les mêmes termes et conditions que ceux du Transfert sous réserve que la contrepartie payable pour une Part Sociale A et une Part Sociale B seront induites par l'application de l'article 14.2.2 (Distributions en cas de Sortie) juste avant le Transfert. L'offre

restera ouverte pour acceptation pour au moins 21 jours. Aucune offre ne sera nécessaire en vertu de cet article 7.8.2.1 si un Avis d'Obligation de Sortie Conjointe a été délivré conformément à l'article 7.8.2.2.

7.8.2.2 - Si le transfert de bonne foi de Parts Sociales (le "Transfert Déclencheur") résultait en une Vente, les détenteurs de celles-ci (ou en cas de plusieurs détenteurs, l'un d'entre eux) (les "Associés Appelant") auront le droit de demander à tous les autres détenteurs de Parts Sociales (autres que les Parts Sociales faisant l'objet du Transfert) ou toute options ou autre droits de souscrire (les "Associés Appelés") de transférer au cessionnaire proposé (le "Cessionnaire") toutes (mais pas une partie seulement) leurs Parts Sociales (y compris toutes Parts Sociales acquises par eux après délivrance de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe, y compris mais sans limitation aux Parts Sociales émises lors de l'exercice de toutes options ou autres droits de souscription) autres que toutes Parts Sociales devant être rachetées au jour de la Vente.

7.8.2.3 - Le transfert auquel il est fait référence à l'article 7.8.2.2 s'effectuera selon les mêmes termes et conditions (pouvant inclure tout nombre de conditions suspensives) et la même contrepartie par Part Sociale (ou par Part Sociale de chaque classe, le cas échéant) (ne devant pas nécessairement être une contrepartie en numéraire) telle qu'agrée entre les Associés Appelant et le Cessionnaire concernant les Parts Sociales proposées au Cessionnaire par les Associés Appelant, sauf que la contrepartie payable pour une Part Sociale A et une Part Sociale B sera induite par l'application de l'article 14.2.2 (Distributions en cas de Sortie) immédiatement avant le Transfert.

7.8.2.4 - Le droit des Associés Appelant s'exercera par la délivrance par les Associés Appelants d'un avis écrit aux Associés Appelés à cet effet (l'"Avis d'Obligation de Sortie Conjointe") accompagné par des copies de tout document dont l'exécution par les Associés Appelés est requise pour donner effet au transfert demandé. L'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe fixera la date limite à laquelle les Associés Appelés devront avoir transféré leurs Parts Sociales au Cessionnaire, date qui ne pourra pas être un jour après (i) la date de délivrance de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe, (ii) la date à laquelle toutes les conditions suspensives fixées ou auxquelles il est fait référence dans l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe sont satisfaites ou auxquelles il a été renoncé et (iii) la date à laquelle les Parts Sociales à transférer seront allouées par la Société.

7.8.2.5 - Les Associés Appelés n'auront pas l'obligation de transférer toutes Parts Sociales au Cessionnaire à moins qu'antérieurement ou simultanément à ce transfert, les Associés Appelants aient transféré ou transfèrent des Parts Sociales au Cessionnaire de manière à donner naissance à une Vente. Les obligations d'un Associé Appelé (qui est un Gérant Intéressé) de transférer ses Parts Sociales conformément à l'article 7.8.2.2 seront sous réserve que les obligations de cet Associé Appelé conformément à tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné.

7.8.2.6 - Dans le cas où l'Associé Majoritaire décide de transférer des Parts Sociales à toute personne qui n'est pas une Société Affiliée (un "Transfert Affilié"), dans le cas où ce Transfert Affilié résulterait en une Vente, le Transfert Affilié ne pourra avoir lieu que si le cessionnaire proposé a offert d'acheter sans conditions la même proportion de chacune des autres Parts Sociales A d'un Associé A selon les mêmes termes et conditions que ceux d'un Transfert Affilié. L'offre restera ouverte à l'acceptation pendant au moins 21 jours.

7.9 - Définitions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Liquidités Disponibles par Part Sociale signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Préférentielles (sous réserve des dispositions de l'article 7.5 des Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 14 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du gérant unique ou conseil de gérance, tel que le cas, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets attribués à la classe de Parts Sociales Préférentielles conformément aux dispositions de l'article 7.5 des Statuts (y compris les bénéfices reportés à nouveau tels que déterminés pour la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente conformément aux dispositions de l'article 7.5 des Statuts).

P = prime d'émission et réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction de capital social et de réserve légale relatifs à la classe de Parts Sociales Préférentielles à annuler dans la mesure où il correspond aux montants disponibles conformément à la loi.

L = les pertes (y compris les pertes reportées en avant le cas échéant).

LR = toutes sommes placées en réserve conformément aux exigences légales ou des Statuts.

PR = sommes mises de côté pour couvrir raisonnablement les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion du conseil de gérance.

Montant d'Annulation Total signifie le montant à payer comme prix de remboursement pour les classes de Parts Sociales remboursées. Le Montant D'Annulation Total est un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, tel que le cas, sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 7.5. Le Montant d'Annulation Total de chaque classe de Parts Sociales Préférentielles est le Montant Disponible de la classe pertinente au moment du remboursement et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, pourvu cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Dès le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et échue par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant d'annulation par Part Sociale dans la classe correspondante de Parts Préférentielles à payer aux Associés. La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales Préférentielles à rembourser et annuler.

Art. 8. Gérance.

8.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés conformément à cet article et aux termes de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement Associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'Associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. L'associé A a le droit de proposer la nomination de toutes les personnes qui seront nommées gérant de la Société et de proposer leur révocation.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

8.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance (excepté le pouvoir de signature concernant tout sujet réservé tel que repris à l'article 8.6 qui ne peut pas être délégué), dans les limites d'un tel pouvoir.

Excepté conformément à tout sujet réservé repris à l'article 8.6, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire

par vote de la majorité des gérants présents à la réunion. Les réunions du conseil de gérance seront tenues lorsque nécessaire mais au moins une (1) réunion sera tenue trimestriellement au siège social de la Société.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la réunion. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, sous réserve de l'obtention du Consentement d'un Associé A conformément à l'article 8.6, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante, sauf concernant les sujets réservés nécessitant le consentement d'un Associé conformément à l'article 8.6 ou tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

8.6- Sujets Réservés

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné, les Associés et la Société ne procéderont pas ou n'approuveront pas l'un des sujets suivants sans que ce sujet n'ait été approuvé par le Consentement d'un Associé A:

A) Assemblée générale Spanishco

i. Contrôle et rapport financier

a. L'approbation des comptes et du rapport annuels de Spanishco

b. L'approbation de la modification de la date comptable de référence de tout membre du Groupe.

ii. Capital Social

a. Tout changement relatif à la structure capitalistique de toute Société du Groupe (sauf la Société) incluant la modification, la création, l'augmentation, la réorganisation, la consolidation, la sous-division, la conversion, la réduction, le remboursement, le rachat, la redésignation ou autre altération des Parts Sociales autorisées ou émises, les rachats de Parts Sociales (y compris l'utilisation de Parts Sociales propres) (y compris l'émission ou l'accord d'émettre ou de donner toutes options ou warrants ou droits de souscription à des Parts Sociales ou des titres) en lien avec toute Société du Groupe et la modification, l'abrogation ou l'accord de tout droits attachés à ces Parts Sociales.

b. L'entrée dans, la création ou la modification par toute Société du Groupe de tout contrat, accord ou obligation nécessitant la création, l'attribution, l'émission, la cession, le remboursement, le rachat ou la concession à une personne du droit (conditionnel ou non) de demander la création, l'attribution, l'émission, la cession, le remboursement, ou le rachat d'une Part Sociale dans le capital de toute Société du Groupe (y compris une option ou un droit de préemption ou de conversion).

c. La réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de tout montant crédité au compte du capital social du compte de prime d'émission, de réserve de remboursement de capital, ou tout autre réserve de toute Société du Groupe (autre qu'une filiale ou entreprise entièrement détenue par Spanishco) ou la réduction de tout passif non appelé concernant des parts sociales partiellement payées de toute Société du Groupe.

d. La réalisation de tout appel de fonds pour des parts sociales non payées et la confiscation de parts sociales par toute Société du Groupe autre qu'une filiale ou entreprise entièrement détenue par Spanishco.

iii. Documents constitutifs

a. La modification des statuts (ou équivalents des statuts) de Spanishco ou le mémorandum ou les statuts (ou documents constitutifs équivalents) de toute Société du Groupe.

b. Le changement de nom de l'une quelconque des Sociétés du groupe.

iv. Transferts de Parts Sociales

Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(ii) ci-dessous, dans le cas où les parts sociales transférées représentent moins de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

v. Distribution

La recommandation, déclaration ou distribution de tout dividende ou autre distribution de profits, d'actifs ou de réserves par l'une quelconque des Sociétés du groupe.

vi. Liquidation

a. La liquidation ou la dissolution de toute Société du Groupe.

b. L'invitation de toute personne à nommer un administrateur, receveur et gérant de tout ou partie de l'activité ou des actifs de toute Société du Groupe.

c. L'accomplissement de toute chose similaire ou analogue aux points mentionnés au paragraphe A)(vi)(a) et (b) ci-dessus, dans toute juridiction.

vii. Acquisitions et Cessions d'hôtels

a. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(iv)(a) ci-dessous, dans le cas où les actifs à acquérir représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

b. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(iv)(b) ci-dessous, dans le cas où les actifs à acquérir représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

viii. Acquisitions, Cessions et Engagements de Capital

a. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(v) ci-dessous, dans le cas où les actifs en question représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

b. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(v)(b) ci-dessous, dans le cas où l'engagement est un actif d'une Société du Groupe et que la valeur de cet actif représente plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

c. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(v)(c) ci-dessous, dans le cas où les actifs à céder représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

ix. Autres contrats

Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(vi)(a) ci-dessous, dans le cas où les actifs à acheter représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

x. Changements dans le Groupe

a. Dans les circonstances reprises au paragraphe B)(vii)(a) ci-dessous, dans le cas où les actifs à céder représentent plus de 25 pour cent du total des actifs de la Société du Groupe pertinente.

b. Toute amalgamation, scission, fusion, réorganisation de société ou consolidation de quelque manière que ce soit de toute Société du Groupe.

c. Dans le cas où l'une des actions suivantes a pour conséquence un changement de l'objet social: la réalisation de tout changement dans la nature de l'activité (telle qu'entreprise immédiatement à la suite de l'exécution et de la délivrance de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné) de Spanishco, ou permettant l'accomplissement d'un changement de la nature des activités (telle qu'entreprise immédiatement à la suite de l'exécution et de la délivrance de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné) de tout membre du Groupe, ou dans le cas d'une filiale acquise après la date de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné, l'accomplissement de tout changement dans la nature des activités de cette filiale (à la date de cette acquisition), lequel changement (dans chaque cas) serait matériel dans le contexte du Groupe dans son ensemble.

xi. Auditeurs et conseillers

a. La révocation ou la nomination des auditeurs de chaque Société du Groupe (à moins qu'ils ne démissionnent d'eux-mêmes ou ne cherchent pas à être nommés à nouveau).

b. L'approbation de la rémunération des auditeurs du Groupe.

xii. Accords d'intéressement et d'emploi

La nomination de tout gérant ou administrateur de Spanishco ou de toute autre Société du Groupe (autre que la nomination d'un Gérant A).

xiii. Loi applicable

Tout autre sujet qui, conformément à la loi applicable, doit être réservé à l'assemblée générale des actionnaires de Spanishco.

B) Conseil de gérance de Spanishco

i. Contrôle et rapport financier

a. L'approbation du budget pour le Groupe en relation avec chaque Année Financière et les budgets opérationnel annuels et dépenses en capital et tout changement significatif à ces derniers.

b. L'approbation du Business Plan du Groupe en relation avec une Année Financière et tout changement y relatif.

c. L'approbation de tout changement significatif aux politiques ou pratiques comptables excepté la modification de la date comptable de référence de tout membre du Groupe auquel il est fait référence au paragraphe A)(ii)(b) ci-dessus.

d. L'approbation de la stratégie de gestion des risques du groupe et la réalisation de tout changement significatif à cette politique.

e. L'approbation de toute donation politique ou de charité par toute Société du Groupe.

ii. Transferts de parts sociales

a. L'enregistrement de tout transfert de parts sociales ou d'intérêts d'actionnaire dans le registre d'actionnaires de l'une des Sociétés du groupe sauf dans la mesure permise par et conformément aux termes des statuts de cette Société du Groupe ou de tout pacte d'actionnaire.

b. Sous réserve du paragraphe A)(iv) ci-dessus, l'exercice par le conseil de gérance ou tout comité du conseil de gérance de toute discrétion, pouvoir, autorité ou consentement en lien avec le transfert de parts sociales ou d'intérêt de membre dans toute Société du Groupe ou la détermination d'un prix pour le transfert de parts sociales ou d'intérêt de membres dans toute Société du groupe (autre que le transfert de parts sociales dans une société de gestion au cours de l'activité ordinaire en lien avec la vente ou le transfert de propriétés correspondantes cohérent avec la pratique passée).

iii. Liquidation

a. Obtenir un jugement d'administration concernant toute Société du Groupe.

b. Présenter une pétition ou convoquer une réunion pour la faillite, liquidation, administration ou procédure similaire concernant toute Société du Groupe (y compris un accord général avec l'un de ses créanciers).

c. Proposer ou trouver un accord ou arrangement avec ou une cession au profit de créanciers généralement de toute Société du Groupe ou signer tout contrat pour ou en lien avec le rééchelonnement ou le réajustement de toute partie significative de l'endettement de toute Société du Groupe à raison de ou dans le but d'éviter des difficultés financières.

d. Faire toute chose similaire ou analogue à ces étapes auxquelles il est fait référence au paragraphe B°(iii)(a) à (c) ci-dessus, dans toute autre juridiction.

iv. Acquisitions et cessions d'hôtels

a. Sous réserve du paragraphe A)(vii)(a) ci-dessus, la signature par toute Société du groupe de tout accord en vertu duquel elle serait obligée (ou pourrait être obligée en vertu de sujets externes à son contrôle (tel que l'exercice d'une option par une contrepartie)) à: acquérir un intérêt dans une propriété commerciale ou un terrain, louer tout terrain ou propriété commerciale; ou gérer toute propriété commerciale.

b. Sous réserve du paragraphe A)(vii)(b) ci-dessus, la vente, location, transfert, licence ou autre cession par toute Société du Groupe d'un intérêt dans une propriété commerciale ou un terrain à un tiers.

v. Acquisitions, Cessions et Engagements de capital

a. Sous réserve du paragraphe A)(viii)(a) ci-dessus, sauf dans la situation reprise au paragraphe B)(iv)(b) ci-dessus et autrement que dans le cadre de l'activité habituelle, la vente, location, transfert, licence ou autre cession ou achat, location de licence ou autre acquisition d'actifs, d'activités ou de l'ensemble ou d'une partie de toute entreprise (ou tout intérêt dans celle-ci) par toute Société du Groupe.

b. Sous réserve du paragraphe A)(viii)(b) ci-dessus, la prise ou la mise en place d'une dette par toute Société du Groupe, pour tout engagement de capital (que ce soit par achat, location, contrat de crédit ou autre).

c. Sous réserve du paragraphe A)(viii)(c) ci-dessus, la disposition par tous moyens de tout ou partie des parts sociales dans toute Société du Groupe.

vi. Autre contrats

a. Sous réserve du paragraphe A)(ix) ci-dessus, la signature de tout contrat impliquant l'achat d'actif commercial par toute Société du Groupe.

b. La signature par toute Société du Groupe de tout contrat, engagement ou accord (ou la modification d'un tel contrat, engagement ou accord).

vii. Changement dans le Groupe

a. Sous réserve du paragraphe A)(x)(a) ci-dessus, la constitution de toute nouvelle filiale de Spanishco ou l'acquisition (par quelque moyen que ce soit) par toute Société du Groupe d'un intérêt dans toutes actions dans le capital social de toute société ou dans tout instrument convertible dans le capital social de toute société ou de tout établissement ou branche en dehors du lieu de constitution ou de l'acquisition de tout autre intérêt dans une société, activité, entreprise y compris, sans limitation, l'acquisition de toute action ou titre négociable négocié sur un marché organisé de titres.

b. La formation, l'entrée dans, la résiliation ou le retrait de toute Société du Groupe de tout partnership, conglomérat, co-entreprise ou toute autre association constituée ou non.

viii. Sortie

a. L'entrée dans des négociations pour donner effet à la vente de l'ensemble ou substantiellement de l'ensemble de l'entreprise, des affaires et des actifs de toute Société du Groupe.

b. Toute Société du Groupe directement ou indirectement entrant dans ou étant impliquée dans des discussions ou négociations avec tout tiers intéressé dans l'acquisition de parts sociales dans le capital de Spanishco ou d'une partie des affaires ou actifs du Groupe (un "Acheteur Eventuel") ou la mise à la disposition de toute information relative au Groupe à un Acheteur Eventuel.

c. La prise de toute étape significative dans l'objectif de procéder à une OPTF.

ix. Auditeurs et conseillers

a. La nomination de tout conseiller par toute Société du Groupe en lien avec une Sortie proposée.

b. Autrement que dans le cadre d'activités normales, la nomination de tout conseiller par toute Société du Groupe.

x. Propriété intellectuelle

L'octroi ou la signature de toute licence, contrat, ou accord concernant toute partie du nom ou du nom commercial du Groupe ou l'écart d'acquisition qui est attaché ou toute autre partie de la propriété intellectuelle du Groupe autre qu'en tant que partie de la promotion de sites et du développement de site.

xi. Assurance

a. Toute résiliation ou modification significative à l'une des polices d'assurance du Groupe (y compris de l'assurance responsabilité des gérants ou administrateurs).

b. L'approbation des niveaux généraux d'assurance pour le Groupe (y compris l'assurance responsabilité des gérants ou administrateurs).

xii. Litiges

L'initiation, la suspension ou le règlement de tout litige, arbitrage, médiation ou procédure règlementaire ainsi que tous les couts liés (ou susceptibles d'être encourus) en relation.

xiii. Affacturage de la dette

L'affacturage ou la cession de toute autre manière ou le nantissement de l'une quelconque des dettes du Groupe ou l'entrée dans des accords de réduction.

xiv. Prêts et emprunts

a. La modification, le renoncement (ou la demande de modification ou de renoncement) ou la violation de toute disposition, ou la signature ou le défaut dans la réalisation ou la résiliation de (ou la délivrance d'un avis de résiliation) des Documents de Financement.

b. La réalisation, l'augmentation ou l'extension de tout prêt ou avance ou l'octroi de tout crédit à quiconque.

c. La création de toute sûreté sur tout capital non appelé ou tout autre actif ou toute Société du Groupe ou l'octroi de toute garantie, indemnité ou sûreté ou la signature de tout contrat ou accord ayant un effet similaire par l'une quelconque des Sociétés du Groupe ou la prise en charge par toute Société du Groupe de toute responsabilité, certaine ou potentielle concernant les obligations de toute personne autre qu'une filiale de Spanishco entièrement détenue (autre que privilèges ou la réalisation de droits de rétention, dans chaque cas né dans le cadre de l'activité normale).

d. Toute Société du Groupe donnant naissance ou signant tout contrat ou facilité pour obtenir tout prêt, avance, crédit ou financement ou tout autre endettement ou passif de la nature d'un crédit.

e. Toute Société du Groupe qui achète, acquiert, retire ou rembourse de manière anticipée toute dette avant sa date de maturité.

f. Le changement de banque de toute Société du Groupe.

g. La mise en oeuvre de toute action par toute Société du Groupe qui n'est pas incompatible avec les termes de tout Documents de Financement.

xv. Accords d'intéressement et de travail

a. Sous réserve du paragraphe A)(xii) ci-dessus, la nomination ou la révocation de tout administrateur ou gérant de Spanishco ou tout autre Société du Groupe (autre que la nomination ou la révocation d'un Gérant A) ou tout employé du Groupe, ou toute modification de la rémunération ou des autres bénéfices ou conditions de service d'une telle personne.

b. La création et la mise en place de tout régime de retraite, décès, handicap ou assurance vie, ou tout régime de participation des employées, trust ou plan d'intéressement, options sur action ou régime d'options sur actions tacite, ou autre partage des profits, bonus ou régime d'intéressement dans chaque cas pour tous les administrateurs, employés (ou dépendants) de toute Société du Groupe, la modification des termes ou règles de tout régime nouveau ou existant, la nomination et la révocation de tout trustee ou gérant de ce régime ou l'allocation d'options ou autre droit sous un tel régime.

c. La modification, le renoncement à toute dispositions ou l'exécution de toute violation substantielle, l'échec à réaliser ou la résiliation (ou la délivrance d'un avis de résiliation) de tout contrat de travail ou accord par lequel un personne est ou sera un Gérant Intéressé et/ou un cadre supérieur de l'une quelconque des divisions du Groupe.

d. L'emploi d'un salarié de tout membre du Groupe qui aurait un salaire supérieur à EUR 75.000.

xvi. Comités

La délégation par les administrateurs de Spanishco de tous leurs pouvoirs à un comité ou l'établissement ou le renoncement à leur statut de membre ou aux termes d'un tel comité.

xvii. Loi applicable

Tout autre sujet qui, sous réserve de la loi applicable, doit être réservé au conseil d'administration de Spanishco.

Art. 9. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique, ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 10. Assemblée générale des Associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Sous réserve des termes de l'article 8.6, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 11. Assemblée générale annuelle des Associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Comptes annuels.

13.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

13.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 14. Distribution des profits.

14.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sous réserve de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné et à l'article 14.2 ci-dessous, le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

14.2 - Distributions en cas de Retour et de Sortie

14.2.1 - Distributions en cas de Retour

14.2.1.1 - En cas de retour sur capital à la suite d'une liquidation, réduction de capital ou autre (un "Retour"), les actifs excédentaires de la Société après paiement de ses dettes (y compris pour éviter tout doute, le remboursement de toutes Loan Notes et intérêts échus non payés au moment du Retour) (les "Produits"), s'appliqueront dans l'ordre et de la manière suivante:

a) D'abord en paiement des détenteurs de Parts Sociales A un montant qui, lorsque ajouté à tous les montants reçus pour le remboursement de toute Loan Notes (ensemble avec les intérêts échus), donneront aux Associés A un TRI de 11 pour cent;

b) Le solde des Produits après paiement du montant repris à l'article 14.2.1.1(a) ci-dessus (le "Solde des Produits") s'appliquera de la façon suivante:

i. Chaque détenteur de Parts Sociales B recevra un montant calculé conformément à l'article 14.2.1.2; et

ii. Le reste du Solde des Produits (après paiement à chacun des Associés B du montant repris à l'article 14.2.1.1(b)(i) sera payé aux détenteurs de Parts Sociales (au pro rata de leur détention, dans le cas où il y aurait plusieurs Associés A).

14.2.1.2 - Le montant que cet Associé B recevra en vertu de l'article 14.2.1.1(b) sera calculé conformément à la formule suivante:

$$1/A \times B \times (C\% \text{ of } D)$$

Où:

A signifie le nombre total de Parts Sociales détenues par les Associés B à la Date de Retour.

B signifie le nombre total de Parts Sociales B détenues par l'Associé B en question à la Date de Retour.

C signifie le pourcentage calculé conformément à l'article 14.2.1.3.

D signifie le Solde des Produits.

14.2.1.3 - Si le montant total investi par l'Associé A dans la Société avant la Date de Retour est:

(a) Inférieur à EUR 100.000.000,- alors C est égal à 25%;

(b) Supérieur à EUR 100.000.000,- mais inférieur à EUR 150.000.000,- alors C est égal à:

$$25\% - (5\% * (\text{le montant total investi par l'Associé A dans la Société avant la Date de Retour} - 100.000.000) / 50.000.000);$$

et

(c) Supérieur à EUR 150.000.000 alors C est égal à 20%;

Où C est la part du Solde des Produits attribuables aux Parts Sociales B au total.

14.2.2 - Distributions en cas de Sortie

En cas de Sortie, en dépit de termes contraires dans les termes et conditions qui gouvernent cette Sortie (à moins que les détenteurs cédants de Parts Sociales dans la Société n'aient convenu du contraire à l'avance en visant cet article 14.2.2), les détenteurs cédants de Parts Sociales (immédiatement avant cette Sortie) devront faire en sorte que la contrepartie (quel que soit le moment où elle est reçue et sous quelque forme que ce soit) sera détenue par un trustee nommé par le conseil de gérance de la Société et sera distribuée parmi les vendeurs de parts sociales dans le même ordre de priorité tel que repris à l'article 14.2.1 comme si la date de cette Sortie était la Date de Retour au titre de l'article 14.2.1 et comme si la contrepartie à cette Sortie représentait tous les actifs de la Société disponible pour être distribués aux détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

14.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 14.3, les règles de tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, avec le/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné. Pour éviter tout doute, toute distribution de dividendes intérimaires sera réalisée conformément à l'article 14.2.

- De plus, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social augmenté des profits

reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées à nouveau et de toute somme devant être allouée à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et en conformité avec l'article 7.5. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les Associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'Associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts et sous réserve des dispositions de l'article 8.6. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

L'actif net sera distribué à l'Associé unique ou aux Associés conformément à l'article 14.2 des Statuts et avec tout pacte d'associés se rapportant à la Société qui aurait pu avoir été conclu à un moment donné.

Art. 16. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi."

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016075261/1899.

(160040296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Klover SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 162.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 3 mars 2016 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte de, et accepte la démission présentée en date de ce jour par le Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.093.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société:

- NeoConsult S.à r.l., ayant son siège social au 11, route des 3 Cantons, L-8399 Windhof, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.448.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLOVER SPF, S.A.

Signature

Référence de publication: 2016075366/21.

(160039952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Klover SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 162.760.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 3 mars 2016 à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Denis Callonego, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Patrick Haller, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2015.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Denis Callonego en qualité d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLOVER SPF, S.A.

Signature

Référence de publication: 2016075367/16.

(160039975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société KOP MAEDER EGLI S.A. qui s'est tenue en date du 15 février 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Hamel en sa qualité d'Administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Marie-Aleth Hendessi, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mesdames Véronique Wauthier, Sabine Colin et Marie-Aleth Hendessi.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016075368/19.

(160040183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

La Malle de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 67, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 196.611.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 2 mars 2016

En date du 2 mars 2016, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Marie-Charlotte DEMELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015.

Suite à cette démission, Madame Philippine THIBAUD DE LA ROCHETHULON sera le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

La Malle de Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016075371/17.

(160040015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Le train-Quai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 28, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 197.088.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2016.

Le point n° 1. est abordé:

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la cession de part ci-après:

Monsieur DEWEZ Thierry demeurant à L-8552 OBERPALLEN, Route d'Arlon 28, cède ses parts à la valeur nominale de la manière suivante:

- A Madame GILLARD Véronique demeurant à B-6700 ARLON, Rue Saint Jean 55, nonante (90) parts sociales
- A Madame DEWEZ-SOBRY Marie-Thérèse demeurant à F-54870 UGNY, Rue de la Lève 2, trois cents (300) parts sociales.

Le point n° 2. est abordé:

Néant

DEWEZ Thierry / GILLARD Véronique / DEWEZ-SOBRY Marie-Thérèse
Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2016075372/19.

(160039789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Leine Investment SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.668.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 15. Juni 2015

Am 15. Juni 2015 um 11.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG Luxembourg wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 04.03.2016.

Leine Investment SICAV-SIF

Référence de publication: 2016075373/15.

(160039936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

LogiCor Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.675.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 12 février 2016, que l'associé de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a transféré la totalité des 100.00 parts sociales de classe B (Anteile der Klasse B) et qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) LogiCor Long Term Incentive Plan L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles-Caïmans, ayant son domicile 190, Elgin Avenue, KY1-9005, George Town, Iles-Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC- 81620

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

- | | |
|--|--|
| 1. BRE/Europe 6Q S.à r.l. | -5,550,000.00 parts sociales de classe A |
| 2. LogiCor Long Term Incentive Plan L.P., | - 100.00 parts sociales de classe B |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016075376/21.

(160039707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 29 février 2016 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par le Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir, la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107.093.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société:

- FCS Services, dont le siège social est situé au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2016075391/21.

(160040370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 janvier 2016 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité:

1) de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de Sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur Attert,

- Monsieur Jean-Charles THOUAND, Administrateur de Société, 183, rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange

- La société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 44, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET demeurant 44, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg

3) de renouveler les mandats du commissaire aux comptes;

- la société THE CLOVER, 6 rue d'Arlon L-8399 Windhof.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016075393/21.

(160040191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Lux Presse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 14 février 2013

Les mandats des Administrateurs, à savoir Monsieur Nicolas GRAAS, né le 02/10/1965 à Lausanne (Suisse) demeurant au 13 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Madame Elisabeth GRAAS, née le 14/05/1975 à Luxembourg, demeurant à 208, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur François GRANDIDIER, né le 08/08/1960 à Rabat (Maroc) demeurant au 2 rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz (France) sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué, à savoir Monsieur Nicolas GRAAS, né le 02/10/1965 à Lausanne (Suisse) demeurant au 13 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg est reconduit pour une durée indéterminée.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LUX PRESSE INTERNATIONAL S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016075395/21.

(160040271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Michael McDonnell en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 16 décembre 2015.

En date du 10 février 2016, Monsieur Jacques Kerrest, né le 17 octobre 1946 à Toulon, France et résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 10 février 2016 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan,
- Mirjana Hervy,
- Jacques Kerrest.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075321/21.

(160040161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

—
EXTRAIT

1) Le mandat de Monsieur Denis Villafranca en tant qu'administrateur de classe II de la Société a pris fin avec effet au 30 septembre 2015.

2) En date du 22 octobre 2015, Monsieur Stephen Spengler, né le 1^{er} Septembre 1959 à Boston, États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé administrateur de classe II de la Société avec effet au 22 octobre 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2017.

3) Le mandat de Monsieur Michael McDonnell en tant que délégué à la gestion journalière en qualité de vice-président exécutif et directeur financier a pris fin avec effet au 1^{er} février 2016.

4) En date du 26 janvier 2016, Monsieur Jacques Kerrest, né le 17 octobre 1946 à Toulon, France et résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière en qualité de vice-président exécutif et directeur financier avec effet au 1^{er} février 2016 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075322/23.

(160040163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.765.565,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 mars 2016

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Isle Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2016075326/15.

(160040291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Ifigenia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.755.

—
Extrait de la résolution de l'associée unique

En date du 15 février 2016, l'Associée Unique de la Société décide:

- de nommer Madame Marie-Aleth Hendessi, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la Société en remplacement de Monsieur Nicolas Hamel, Gérant démissionnaire.

Le nouveau Gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Marie-Aleth Hendessi et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016075328/18.

(160040064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Michael McDonnell en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 16 décembre 2015.

En date du 10 février 2016, Monsieur Jacques Kerrest, né le 17 octobre 1946 à Toulon, France et résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 10 février 2016 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,

- Michelle Bryan,

- Mirjana Hervy,

- Jacques Kerrest.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075337/21.

(160040159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 156.669.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Michael McDonnell en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 16 décembre 2015.

En date du 10 février 2016, Monsieur Jacques Kerrest, né le 17 octobre 1946 à Toulon, France et résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 10 février 2016 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Michelle Bryan,
- Mirjana Hervy,
- Jacques Kerrest.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075338/21.

(160040158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Colt Group S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2315 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075190/9.

(160039816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

CEPF II Press Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 203.022.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.808,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 15 December 2015, said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, has been attached to the deed dated 17 December 2015.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- following the deed enacted by the undersigned notary on 17 December 2015, registered in Esch-sur-Alzette A.C. on 18 December 2015, Relation: EAC/2015/30464, and registered with the Trade and Companies' Register on 14 January 2016, under number L160008050, registered and filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 203022,

- following a clerical error appearing in the English and French versions, the number of the redeemable shares was incorrectly stated as being five hundred (500) redeemable shares, subdivided into (i) fifty (50) class A redeemable shares (the “Class A Shares”), (ii) fifty (50) class B redeemable shares (the “Class B Shares”), (iii) fifty (50) class C redeemable shares (the “Class C Shares”), (iv) fifty (50) class D redeemable shares (the “Class D Shares”), (v) fifty (50) class E redeemable shares (the “Class E Shares”), (vi) fifty (50) class F redeemable shares (the “Class F Shares”), (vii) fifty (50) class G redeemable shares (the “Class G Shares”), (viii) fifty (50) class H redeemable shares (the “Class H Shares”), (ix) fifty (50) class I redeemable shares (the “Class I Shares”) and (x) fifty (50) class J redeemable shares (the “Class J Shares”)

while the correct number of the redeemable shares is five thousand (5,000) redeemable shares, subdivided into (i) five hundred (500) class A redeemable shares (the “Class A Shares”), (ii) five hundred (500) class B redeemable shares (the “Class B Shares”), (iii) five hundred (500) class C redeemable shares (the “Class C Shares”), (iv) five hundred (500) class D redeemable shares (the “Class D Shares”), (v) five hundred (500) class E redeemable shares (the “Class E Shares”), (vi) five hundred (500) class F redeemable shares (the “Class F Shares”), (vii) five hundred (500) class G redeemable shares (the “Class G Shares”), (viii) five hundred (500) class H redeemable shares (the “Class H Shares”), (ix) five hundred (500) class I redeemable shares (the “Class I Shares”) and (x) five hundred (500) class J redeemable shares (the “Class J Shares”),

- that all other provisions in such deed of 17 December 2015 remain unchanged.

- that it is now contemplated to amend in the English version, the provision in relation with the share capital as detailed here above, which shall now be read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at nineteen thousand British Pounds (GBP 19,000.00) represented by nineteen thousand (19,000) shares of one British Pounds (GBP 1.00) each (the “Shares”), divided into (A) fourteen thousand (14,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (B) five thousand (5,000) redeemable shares, subdivided into (i) five hundred (500) class A redeemable shares (the “Class A Shares”), (ii) five hundred (500) class B redeemable shares (the “Class B Shares”), (iii) five hundred (500) class C redeemable shares (the “Class C Shares”), (iv) five hundred (500) class D redeemable shares (the “Class D Shares”), (v) five hundred (500) class E redeemable shares (the “Class E Shares”), (vi) five hundred (500) class F redeemable shares (the “Class F Shares”), (vii) five hundred (500) class G redeemable shares (the “Class G Shares”), (viii) five hundred (500) class H redeemable shares (the “Class H Shares”), (ix) five hundred (500) class I redeemable shares (the “Class I Shares”) and (x) five hundred (500) class J redeemable shares (the “Class J Shares”) and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Redeemable Shares”), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an “Ordinary Shareholder” and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a “Redeemable Shareholder”. The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the “Shareholder” or the “Shareholders”, if the case may be.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze février.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.808,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, est restée annexées à l'acte du 17 décembre 2015.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les déclarations et constatations suivantes:

- que suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015, Relation EAC/2015/30464, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 14 janvier 2016, sous la référence L160008050, enregistré et déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 203022,

- qu'à la suite d'une erreur matérielle figurant dans les versions anglaise et française, le nombre de parts sociales remboursables a été indiquée par erreur comme étant cinq cents (500) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cinquante (50) parts

sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cinquante (50) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), alors que le nombre exact de parts sociales remboursables est de cinq mille (5.000) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

- que toutes les autres stipulations de l'acte en date du 17 décembre 2015 demeureront inchangées.

- que par conséquent il s'agit de modifier dans la version française, le paragraphe de la résolution relative au capital social détaillée ci-dessus, lequel devant dès lors être lue comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est de dix-neuf mille Livres Sterling (GBP 19.000,00), représenté par dix-neuf mille (19,000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) quatorze mille (14,000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) cinq mille (5.000) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cinq cents (500) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, statut civil et résidence, ledit représentant des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2016. Relation: EAC/2016/3825. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016075204/129.

(160040420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Madrague General Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.558.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
Egan, Justin	Gérant de catégorie A	2 nd Floor, Block E, Iveagh Court Harcourt Road Dublin 2 Irlande

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Citco Fund Services (Luxembourg) SA.

Agent Domiciliataire

John Christian / Christopher Leonard

Senior Account Manager / Operations Manager

Référence de publication: 2016075405/18.

(160039903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Maidev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.991.882,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 203.332.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Maidev S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du gérant unique de la Société, prise en date du 30 décembre 2015, un extrait de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social en date du 29 décembre 2015 était fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

II. Que le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à cent cinquante millions d'Euro (EUR 150.000.000,00) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Que l'article 5 des statuts de la Société fixe les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par le conseil de gérance ou le gérant unique dans le cadre du capital autorisé.

IV. Qu'aux termes des résolutions prises en date du 30 décembre 2015 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, le gérant unique a procédé et constaté à la réalisation de l'augmentation de capital à hauteur de trente-neuf millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux d'Euro (EUR 39.979.382,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 39.991.882,00) par la création et l'émission de trente-neuf millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (39.979.382) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), et d'accepter les souscriptions et la libération de ces Nouvelles Parts Sociales, par le souscripteur et pour le montant mentionné dans les Résolutions.

Le paiement du capital souscrit a été effectué en nature, consistant en une créance de La Maison S.A., une société anonyme établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189615 sur la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- i. Un bilan intérimaire en date du 25 janvier 2016 de la Société, certifié «sincère et véritable» par son gérant unique;
- ii. Un extrait du procès-verbal de la réunion du directoire de La Maison S.A., prénommée, en date du 30 décembre 2015, annexée aux présentes, valant déclaration d'apport;
- iii. Les résolutions du gérant unique de la Société, annexées aux présentes, évaluant l'apport.

V. Que l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société se trouvant dès lors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixe a trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 39.991.882,00), représenté par trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-deux (39.991.882,00) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

DONT ACTE, passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016075406/61.

(160039705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Munich x 3, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016075420/12.

(160040289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg F 10.739.

STATUTS

Entre les soussignés

LUDWIG Marc, ouvrier de l'Etat carrière D, demeurant à L-9970 LEITHUM, 2 Wirwelt

de nationalité luxembourgeoise,

SCHMIT Marco dit BUBU, chauffeur de direction, demeurant à L-9980 WILWERDANGE, 73, Haaptstroos,

de nationalité luxembourgeoise,

TURK Christophe, chauffeur d'ambulance, demeurant à L-9841 WAHLHAUSEN,3, rue Akesch,

de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 24 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, et Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée, Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg

Art. 2. L'association est créée pour une durée indéterminée et son siège social est établi à L-9970 LEITHUM 2, Wirwelt.

Art. 3. L'association a pour objet de soutenir différents clubs qui organisent des manifestations de courses automobiles au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. L'association comprendra au minimum 3 associés.

Art. 5. L'association comprendra deux catégories de membres:

a) des membres associés, seuls les membres associés ont un droit de vote.

Sont admissibles comme membres associés toutes personnes qui en manifestent la volonté et qui sont membres actifs de la Protection civile ou d'un service d'incendie et de sauvetage au Luxembourg (ou équivalent à l'étranger). Les membres devront suivre régulièrement des formations internes et externes organisées par le MRL. Ils seront également déterminés à observer les dispositions des présents statuts. L'admission d'un nouveau membre associé est décidée par le conseil d'administration avec une majorité des 2/3 des voix.

b) des membres donateurs qui ne soutiennent l'association que par leur «don». Les membres donateurs n'ont pas droit de vote.

Sont admissibles comme membres donateurs toutes les personnes qui en manifestent la volonté en soutenant l'association par des «dons». Les membres donateurs n'exerceront aucune prérogative prévue par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 6. La cotisation annuelle pour les membres associés est fixée par l'assemblée générale et ne peut excéder le montant de 50€. (Article 2-8° de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif).

Art. 7. La perte de la qualité de membre ne donne aucun droit à un remboursement de la cotisation.

Art. 8. Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou omis de la payer trois (3) mois après qu'elle lui a été réclamée. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut, à majorité des deux tiers des voix émises, exclure un membre de l'association lorsque ce dernier

- a commis un acte ou une omission grave contraire aux présents statuts ou aux règlements de l'association;
- a commis un acte ou une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'un des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre. Cette suspension fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui. En plus la personne démissionnaire ou exclu devra rendre tout objet appartenant à l'association et mis à sa disposition.

Chapitre III. L'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale se réunit une fois par an durant le premier trimestre de l'année.

Art. 10. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration endéans deux mois lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande. Seule une assemblée générale extraordinaire pourra statuer sur les modifications aux présents statuts.

Art. 11. Tous les membres associés sont convoqués à l'assemblée générale par voie postale ou Email au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être tenue qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres associés sont présents
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Chaque associé peut être porteur d'une et d'une seule procuration.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée générale détaillées dans un rapport seront portées à la connaissance des membres associés et des tiers par voie postale ou via email.

Chapitre IV. Administration

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, élus par l'assemblée générale. Les différentes tâches sont réparties entre eux par les membres du conseil d'administration. Ne peuvent être admis au conseil d'administration que des membres majeurs associés qui font partie du conseil des membres associés depuis déjà au moins un an.

Art. 16. La durée du mandat des administrateurs est indéterminée. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées au président lors de l'assemblée générale ou par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret à la majorité simple. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort. En cas de vacance d'un mandat d'un ou de plusieurs administrateurs en cours d'exercice, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale. Un pouvoir de cooptation permettra au conseil d'administration de remplir les postes vacants par des nouveaux membres même en cours d'exercice.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'association. Tout ce qui n'est pas explicitement réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence. Le vice président remplace le président à titre égal en cas d'absence de celui-ci.

Art. 18. Les documents de l'association doivent porter la signature du président, celle du vice-président ou celle du Secrétaire.

Art. 19. Les documents financiers doivent porter la signature du président, celle du vice-président ou celle du Trésorier.

Art. 20. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 21. Les décisions au sein du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Chapitre V. Divers

Art. 22. L'exercice de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire, délibérant dans les conditions de l'article 12 des présents statuts.

Art. 24. En cas de dissolution volontaire, l'actif net sera affecté à une ou plusieurs associations à caractère caritative, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 25. L'association est régie par les dispositions des présents statuts. Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les membres du Conseil d'Administration se réservent le droit de changer ou d'ajouter des règlements supplémentaires aux présents statuts par simple annexe et par la simple signature du Conseil d'Administration.

Les membres fondateurs;

LUDWIG Marc, demeurant à L-9970 LEITHUM, 2 Wirwelt

SCHMIT Marco, demeurant à L-9980 WILWERDANGE, 73, Hauptstroos,

TURK Christophe, demeurant à L-9841 WAHLHAUSEN, 3, rue Akescht,

LUDWIG Marc / SCHMIT Marco / TURK Christophe / LUDWIG Marc

Président / Vice-Président / Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2016075419/110.

(160039966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016075480/13.

(160040330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Monviso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 202.270.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Olivier Hamou de son mandat de gérant unique avec effet au 22 février 2016;

- de nommer Hermann Josef Frings, né le 22 décembre 1967 à Eichen, Allemagne, demeurant professionnellement au Rosenheimer Straße 43, 83064 Raubling, Allemagne en tant que gérant de la Société avec effet au 22 février 2016 et pour une durée illimitée;

- de nommer Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle-Zélande, demeurant au 39, Rue de l'Europe, 7225 Bereldange, Grande Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 février 2016 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 04 mars 2016.

Référence de publication: 2016075416/18.

(160039783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Morninglight Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 171.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016075418/13.

(160040413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

CB Luxembourg 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.714.

Je, Jorrit Crompvoets, ayant mon adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg.

Déclare par la présente démissionner en tant que gérant de classe A de la société avec effet au 9 décembre 2015.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016077069/10.

(160042113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

CB Luxembourg 2011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.714.

Je, Jan Willem Overheul, ayant mon adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg.

Déclare par la présente démissionner en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 9 décembre 2015.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016077070/10.

(160042113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Involve, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5960 Itzig, 98, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg F 8.960.

DISSOLUTION

Lors de la réunion du 07/03/2016 il a été décidé de dissoudre l'association Involve avec effet immédiat. L'association ne détient pas d'actif à affecter.

Itzig, le 07 mars 2016.

Keren Ribon / Yael Amit Drug (Weiss).

Référence de publication: 2016077248/11.

(160043101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.
